

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

-:-

Vendredi 4 juillet 2025

-:-

Le vendredi 4 juillet 2025, les membres du Conseil départemental des Hauts-de-Seine se sont réunis dans l'hémicycle, au 123 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie à Nanterre.

La séance est ouverte à 9 heures 49 sous la présidence de Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental.

M. le Président.- Mes chers collègues, bonjour.

Nous allons d'abord procéder à l'appel avec notre collègue Monsieur Xabi Elizagoyen.

(Monsieur Elizagoyen procède à l'appel)

Sont présents : MM. Adjroud, Baguet, Mme Bécart, MM. Benarafa, Berdoati, Mme Bergerol, M. Boudy, Mmes Bourg, Brobecker, Cillières, MM. Courtès, Datcharry, Mme Demblon-Pollet, M. Elizagoyen, Mme Fischer, M. Franchi, Mmes Genthon, Godin, Jauffret, MM. Lam, Larghero, Mmes Lederman, Le Moal, Léandri, Limoge, Mouaddine, MM. Muzeau, Ouzoulis, Mme Pitrou, MM. Révillon, de la Roncière, Sénant, Siffredi, Mme Tilly, M. Timotéo, Mme Trichet-Allaire, M. Weiss.

Sont représentés : Mme Barthélémy-Ruiz, pouvoir à M. Benarafa,
Mme Bedin, pouvoir à M. Boudy,
Mme Charoy, pouvoir à M. Baguet,
M. Coscas, pouvoir à Mme Bourg,
Mme Fourcade, pouvoir à Mme Tilly,
M. Fromantin, pouvoir à M. Berdoati,
M. Guilcher, pouvoir à Mme Pitrou,
M. Jarry, pouvoir à Mme Genthon,
Mme Pottier-Dumas, pouvoir à M. Weiss.

M. le Président.- Merci.

Mes chers collègues, nous avons cinquante et un rapports et deux questions orales à examiner aujourd'hui.

BUDGET – FINANCES

Rapport n° 25.113 – Garantie d'emprunt – Paris La Défense – Construction d'un parc.

M. le Président.- On va donc commencer par le premier rapport : il s'agit d'une garantie d'emprunt concernant Paris La Défense pour la construction d'un parc.

Je demande à l'ensemble des neuf administrateurs qui siègent à Paris La Défense de bien vouloir quitter la salle, comme moi-même, puisque nous devons nous déplacer, et à Monsieur Baguet de venir présider la séance pour cette garantie d'emprunt.

*(Le Président et les administrateurs de Paris La Défense quittent l'hémicycle.
Monsieur Baguet remplace Monsieur Siffredi au fauteuil de la présidence)*

M. Baguet, Président.- Mes chers collègues, il y a une demande de parole de Monsieur Benarafa.

M. Benarafa.- Absolument ! C'est pour vous laisser plus de temps sur le siège de Président. *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Je voulais signaler que Paris La Défense, établissement public local, possède un Conseil d'administration où siègent neuf Conseillers départementaux de la Majorité et où nous, Conseillers départementaux d'Opposition, n'avons pas le droit de siéger ; Madame Brobecker, notre Présidente de groupe, reviendra sur ce sujet tout à l'heure. Il est donc compliqué pour nous de nous prononcer sur cette garantie d'emprunt de plus de 30 M€ accordée à PLD sans poser quelques questions.

On va donc vous poser ces petites questions.

On sait que l'objectif du Département, qui est le vrai pilote de PLD, est de renforcer l'attractivité d'un modèle d'urbanisme qui présente des signes d'obsolescence, comme c'est le cas des tours de bureaux, de plus en plus vides, pour accueillir, évidemment, un autre type de population. On imagine que ce projet de végétalisation de l'esplanade de La Défense, dont nous n'avons malheureusement pas pu débattre la stratégie, fait partie de cette politique d'attractivité.

D'après nos renseignements, c'est un projet ambitieux, avec des concepteurs et architectes paysagistes compétents au niveau esthétique, mais trois questions se posent :

- premièrement, est-ce que ce n'est pas juste un verdissement de surface ou est-ce que ce parc s'inscrit dans une continuité écologique en lien avec les autres espaces naturels ? J'ai lu dans ce projet que les surfaces perméables ne vont augmenter que de 10 %, et j'ai peur qu'au final, nous ayons un écosystème artificiel sans racine ni déploiement possible. Ces nouvelles strates végétales seront sans doute bien plus accueillantes que la dalle minérale actuelle, mais sans maillage souterrain, le parc risque d'avoir une capacité de résistance et de résilience fragile dans cette bouilloire thermique qu'est devenue La Défense ;

- deuxièmement, quel va être le coût d'entretien de ces installations qui comprennent, si j'ai bien compris, des bassins et des fontaines ? La chambre régionale des comptes ne semble pas remettre en cause votre gestion, mais tout le monde voit que l'activité d'aménagement, génératrice de ressources, va se tarir, une fois les disponibilités foncières épuisées, tandis que l'activité d'entretien, de sécurisation et d'investissement dans les espaces publics va perdurer ;

- troisièmement, en accordant sa garantie, le Département des Hauts-de-Seine s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de défaillance de l'établissement public local Paris La Défense, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt. Visiblement, emprunter à taux variable indexé sur le taux de livret A est une

bonne stratégie financière pour les collectivités, mais nous aimerions savoir quelle est la capacité de remboursement de l'établissement Paris la Défense.

En vous remerciant.

M. Baguet, Président.- Merci, Monsieur Benarafa.

Je vais me renseigner, parce que je ne sais pas répondre à vos questions.

En attendant, je vais donner la parole à Pierre Ouzoulis.

M. Ouzoulis.- Merci, Monsieur le Président, mais je pense que si on a un débat sur La Défense, qui a commencé là, ce serait peut-être mieux d'avoir le Président du Département, ainsi que les personnes qui siègent au Conseil d'administration, donc vous me permettrez de réserver mes observations pour le rapport 25.116 ; je pense que ce serait plus intéressant.

Merci, Monsieur le Président.

M. Baguet, Président.- Merci. Cela me semble effectivement plus efficace.

Monsieur Benarafa, je ne sais pas répondre dans le détail, mais peut-être qu'on pourra poser la question au Président et aux services sur les trois points que vous avez soulevés.

Là, c'est juste un problème formel, je le signale, c'est juste une demande de la Caisse des dépôts et consignations. On avait voté cela en Commission permanente, la Caisse des dépôts et consignations a renforcé son degré d'exigence et demande que ce soit un vote en séance plénière ; sinon, cela ne change pas le contenu pour les deux premières délibérations, les deux garanties d'emprunt qu'on nous propose d'approuver ce matin. C'est juste une question de forme, ce n'est pas une question de fond.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de mettre aux voix ce premier rapport, et qu'après, le Président, lorsque l'on abordera le point sur la CRC, réponde aux questions et on redonnera la parole à ce moment-là à Pierre Ouzoulis.

Qui est contre ?

Personne.

Qui s'abstient ?

Personne.

Adopté à l'unanimité.

Merci, il est approuvé.

Faut-il que je reste pour le point 2 ? (*Réponse négative des services*)

Non, ce n'est pas nécessaire. On rappelle le Président et les membres du CA.

Merci.

(Retour en séance du Président et des administrateurs de Paris La Défense)

M. le Président.- Merci, Monsieur Baguet.

Vous avez précisé, me semble-t-il, que, effectivement, nous avons déjà délibéré sur ce sujet lors d'une Commission permanente et qu'en réalité, il y avait une demande de modification par la Caisse, parce que nous avons mis dans la délibération, je crois : « Banque des Territoires » et ils souhaitent qu'il soit marqué : « Caisse des dépôts », donc il fallait qu'on redélibère.

Pour autant, je suis un peu étonné, mais bon... C'est bien, il y a un certain nombre de questions qui ont été posées, me semble-t-il. Monsieur Ouzoulias, à juste titre, a fait remarquer que nous allions aborder le rapport de la Chambre, et donc que nous pourrions débattre sur le sujet de Paris La Défense. Je suis étonné que Monsieur Benarafa, sur une garantie d'emprunt que nous avons déjà votée, lui, ait essayé déjà d'avoir un débat. Ne vous inquiétez pas, on l'aura, pas de problème.

On passe donc au rapport suivant.

Rapport n° 25.114 – Garanties d'emprunt – Citallios – Concessions d'aménagement – Quartiers des Courtilles à Asnières-sur-Seine et du Bac à Clichy.

M. le Président.- Il s'agit encore de garanties d'emprunt, mais, cette fois-ci, pour Citallios, concernant des opérations dans les quartiers des Courtilles à Asnières-sur-Seine et du Bac à Clichy.

Je n'ai pas d'intervenant.

Il y a trois délibérations.

Je mets aux voix ces trois délibérations.

La première, tout d'abord, qui concerne l'abrogation de la délibération du 24 mars 2025.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 2 est la garantie d'emprunt pour ce quartier des Courtilles à Asnières-sur-Seine.

Je n'ai pas non plus de vote contre et d'abstention.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

La troisième est la garantie d'emprunt concernant le quartier du Bac à Clichy.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 25.115 – SOGARIS SAEML – Prise de participation directe au capital de la SAS Les Palettes Urbaines – Accord préalable.

M. le Président.- Rapport 25.115 : il s'agit d'une prise de participation directe au capital de la SAS Les Palettes Urbaines par la SOGARIS dont nous sommes actionnaires, et donc il faut notre accord préalable.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 25.116 – Rapport d’observations définitives arrêté par la Chambre Régionale des Comptes d’Île-de-France relatif à la gestion de l’établissement public Paris La Défense et du Département des Hauts-de-Seine – Exercices 2018 et suivants.

M. le Président.- Nous en arrivons donc au rapport d’observations de la Chambre régionale des comptes d’Île-de-France concernant la gestion de l’établissement public de Paris La Défense concernant les exercices 2018 et suivants.

Vous avez eu connaissance du rapport, mais, si vous me le permettez, peut-être en quelques mots vous dire la teneur, parce que peut-être que tout le monde n’a pas eu le temps d’en prendre connaissance.

La Chambre régionale des comptes a procédé au contrôle de l’établissement, comme il est de règle, et a adressé au Département son rapport d’observations définitives.

Avant que nous débattions de ses conclusions, dont vous avez pu prendre connaissance, il me semble important de revenir sur des points qui ressortent du travail mené par la Chambre sur Paris La Défense et que nous finançons d’ailleurs à hauteur de 11,2 M€ en fonctionnement et de 18,8 M€ en investissement.

Ce rapport aborde successivement le modèle économique, la gouvernance, puis la gestion de l’Établissement public.

En ce qui concerne le modèle économique, la CRC fait le constat non contestable que les conditions dans lesquelles PLD a été créé, s’agissant notamment du marché immobilier et de l’attractivité du quartier d’affaires, sont très éloignées de ce qui s’est réellement passé, avec notamment la crise de l’immobilier tertiaire, la forte inflation ou encore l’accélération des besoins de renouvellement et de modernisation du quartier. Les prévisions initiales de rentabilité des opérations immobilières étaient trop optimistes et le modèle économique de PLD a été marqué durant cette période par un déséquilibre entre ces prévisions de recettes et les dépenses auxquelles l’Établissement public doit faire face pour assurer ses missions d’aménagement et de gestion des espaces publics.

Pour autant, la CRC souligne que les dépenses de fonctionnement ont été rigoureusement maîtrisées sur la période 2018-2022, puisqu’elles ont baissé de l’ordre de

10 % en valeur réelle par rapport à ce qui était prévu initialement, témoignage d'une gestion saine.

Elle souligne également que les engagements pris envers l'État au moment de la décentralisation de l'Établissement, avec la réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement qui comprend notamment la mise en sécurité des tunnels et la rénovation de plusieurs grands espaces publics, ont tous été tenus.

À partir de ce double constat, des dépenses maîtrisées d'une part, des recettes commerciales inférieures au niveau projeté en 2018 d'autre part, des besoins d'investissement pour garantir l'attractivité du quartier d'affaires qui compte plus d'un million de mètres carrés de bureaux à réhabiliter, et alors que les produits de la vente de charges foncières sont amenés dans le temps à se tarir, la CRC tire la conclusion, là encore peu contestable, qu'il faut procurer de nouvelles recettes à l'Établissement.

Nous partageons assurément cette analyse et n'avons pas attendu ce rapport pour engager le travail sur ce sujet qui a été évoqué en détail avec les administrateurs depuis plusieurs années.

Mais comme nous l'avons toujours indiqué, aucune solution simpliste ne permettra de résoudre cette équation qui nécessite d'activer différents leviers complémentaires.

Ainsi, il ne suffit pas d'évoquer une augmentation des contributions des collectivités, que la CRC propose d'augmenter de 41 M€ à 80 M€, pour répondre aux enjeux. La solution ne peut venir que du panachage de plusieurs mesures qu'il convient d'examiner avec rigueur. Par exemple :

- le fléchage d'une partie de la fiscalité locale, comme la taxe bureaux ou la taxe spéciale d'équipement, qui vont aujourd'hui à la Région ou à la Société des grands projets, et, pourquoi pas, une partie de la fiscalité économique qui va à la MGP et à la Région ;
- le fléchage d'une partie de la péréquation versée par nos collectivités ; plutôt que d'aller vers un fonds global réparti sur l'ensemble du territoire, une partie de nos contributions pourrait utilement être orientée directement vers l'Établissement ;
- la contribution des acteurs privés peut être également étudiée ;
- enfin, il faut réfléchir à la possibilité de donner à PLD les moyens de générer de nouvelles recettes opérationnelles, notamment à travers une activité d'investissement immobilier, avec la création d'une foncière, par exemple, permettant de capter une partie de la valeur créée par les transformations d'immeubles.

La deuxième partie du rapport de la Chambre porte sur la gouvernance.

Si elle souligne que la représentation de l'État est limitée, alors qu'elle est strictement conforme à ce que prévoit la loi, elle reconnaît également que l'État a toujours pu exprimer ses positions et prendre part aux débats du Conseil d'administration chaque fois que c'était nécessaire.

Elle s'interroge également sur la cohérence entre la représentation des collectivités au Conseil d'administration et les compétences de ces collectivités, notamment sur la place de l'Établissement public territorial POLD, de la MGP et de la Région, considérant que l'articulation des missions de l'Établissement et des compétences de ces collectivités n'est pas garantie.

Le législateur était pourtant parfaitement conscient de la répartition des compétences des différents échelons territoriaux au moment du vote de la loi portant création de PLD, et compte tenu des enjeux spécifiques du quartier d'affaires, c'est en toute connaissance de cause qu'il a choisi de confier au Département des Hauts-de-Seine un rôle prépondérant dans la gouvernance.

Pour autant, PLD n'est pas un satellite de notre Collectivité mais un Établissement public local spécifique, et les interrogations de la Chambre sur un contrôle accru de notre Collectivité me paraissent sans objet, car il y a bien un contrôle réel et effectif du Département sur PLD à travers les neuf élus départementaux qui siègent au Conseil d'administration et à travers la coordination permanente entre les équipes de PLD et celles du Département sur tous les sujets qui le nécessitent.

Le Département joue donc un rôle déterminant dans le portage politique opérationnel et financier des projets de PLD depuis sa création, un rôle que nulle autre collectivité ne pourrait endosser.

Concernant les appréciations sur une insuffisance alléguée du pilotage stratégique par le Conseil d'administration, au-delà du fait que la Chambre n'a pas vocation à porter de jugement à caractère politique, cette affirmation me paraît plus que discutable.

L'adoption d'une raison d'être particulièrement ambitieuse pour faire de La Défense le premier quartier d'affaires post-carbone, la réalisation d'un plan d'investissement initial, ainsi que toutes les mesures stratégiques décidées depuis le Covid sont autant d'exemples qui témoignent d'une vision pour l'avenir du quartier et que la Chambre salue d'ailleurs dans son rapport.

L'État et les collectivités sont pleinement mobilisées pour travailler sur les sujets d'avenir, comme en témoigne l'Atelier des Territoires ou la mission dédiée en cours, et la gouvernance de PLD n'est en aucun cas un obstacle au bon déroulement de ces travaux. Bien au contraire, l'agilité et la dimension partenariale de cette gouvernance permettent d'avancer efficacement.

L'adoption il y a quelques jours, Monsieur le Sénateur, de l'amendement sur les règles d'urbanisme montre que la gouvernance de PLD fonctionne bien et permet de faire évoluer les lignes dans le bon sens pour relever les défis qui sont devant nous.

Enfin, en ce qui concerne la gestion de l'Établissement, qui constituait le cœur du contrôle, le rapport ne comporte aucune critique particulière, se limitant à trois recommandations techniques, et salue au contraire le travail réalisé, tant pour la gestion budgétaire et comptable que pour la formalisation des processus de contrôle interne, le pilotage de la commande publique ou le contrôle de la délégation sur les parkings.

Il s'agit là d'une évolution notable par rapport à une trentaine d'années de rapports de la Cour des Comptes et de la CRC sur l'EHPAD, l'EPADESA et, Defacto. Je vous invite d'ailleurs à regarder ces précédents rapports pour vous apercevoir de la différence. Les établissements étaient alors systématiquement « épinglés ».

Je saisis donc l'occasion de cette présentation pour remercier le Directeur général de Paris La Défense et l'ensemble de ses équipes pour leur professionnalisme et la qualité de leur travail.

Mes chers collègues, ce rapport est donc l'occasion de rappeler une nouvelle fois que le Département prendra toute sa part dans les réflexions nécessaires autour du modèle économique de Paris La Défense, car les défis n'ont jamais été aussi nombreux pour ce quartier hors-norme qui fait la fierté des Hauts-de-Seine. Malgré toutes les épreuves, le cap est tenu, les projets sont lancés et nous mettrons tout en œuvre pour que cette dynamique se poursuive, afin que La Défense évolue durablement pour rester ce quartier dans lequel les deux cent mille salariés, cinquante mille habitants et soixante-dix mille étudiants profitent d'un cadre de vie agréable et attractif, à l'image de notre département.

Voilà ce que je voulais vous dire en préambule.

Ce rapport est très bon sur la gestion et, bien entendu, il pose quelques interrogations sur le futur, mais que nous connaissons et sur lequel nous avons débattu largement en Conseil d'administration, même si cela n'a pas été dans le cadre de notre Département.

J'ai un inscrit, et s'il y en a d'autres... Je n'avais qu'un seul inscrit : Monsieur Datcharry, à qui je donne la parole.

M. Datcharry (hors micro).- Je passe la parole à Monsieur Ouzoulis.

M. le Président.- Vous changez d'orateur ; très bien.

Monsieur Ouzoulis, pas de problème.

M. Ouzoulis.- Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes très heureux de pouvoir obtenir un débat sur La Défense ; nous l'avons demandé à plusieurs reprises, mon collègue Patrick Jarry aussi, et je pense que c'est une nécessité aujourd'hui dans notre Département.

Vous avez exprimé votre satisfaction à la lecture de ce rapport de la Cour des comptes. On vous donne acte que sur les problèmes de gestion technique, il n'y a pas de remarque qui soit dirimante de la part de la Cour des comptes.

En revanche, sur d'autres aspects auxquels nous sommes très sensibles, il y a un certain nombre de remarques.

La première est que la Cour des comptes considère que la gouvernance de l'établissement public est peu équilibrée. On l'a vu en début de séance, puisque neuf élus ont quitté la salle, ce qui montre l'implication forte et quasiment totale du Département dans la gestion de l'établissement public ; c'est-à-dire qu'en dehors du Département, il n'y a quand même pas beaucoup d'élus qui peuvent intervenir.

Je sais, parce que vous allez me le dire, que Paris et Nanterre ont refusé de participer au financement de l'établissement, et qu'à ce titre, ils n'ont pas tout à fait voix au chapitre, mais je pense qu'il est de saine politique que, compte tenu de l'importance de Paris La Défense dans son territoire, toutes les collectivités puissent être associées au même niveau. Il ne faut pas que nous reproduisions un modèle de relation entre un territoire et son environnement – et je pense que là-dessus, on va se retrouver – auquel nous sommes en opposition, et je pense à Paris, à la relation de Paris et ses communes limitrophes. Paris prend un certain nombre de décisions contre et parfois sans l'avis des Communes limitrophes en matière d'environnement, de circulation, et dans cette Assemblée, nous avons toujours apporté notre soutien à Monsieur le Maire de Boulogne, à Madame le Maire de Malakoff, quand des décisions étaient prises par Paris contre l'intérêt des collectivités.

Ne reproduisons pas ce fâcheux modèle ! Il faut que La Défense organise son développement en harmonie avec le développement urbanistique des communes qui l'environnent.

Je prends un exemple précis, qui est bien documenté par ce rapport : il y a un problème de sous-utilisation des surfaces de La Défense qui était dû au Covid qui tend à se résorber, mais qui fait que dans les communes limitrophes, il y a une augmentation parfois relativement importante des surfaces de bureaux vides. On a le sentiment que La Défense a compensé ses difficultés par rapport à ce sujet en prenant une part de l'activité de bureau dans les communes limitrophes. Il ne faut pas que le retour à un certain équilibre de La Défense se fasse aux dépens des communes, donc il faut absolument retravailler sur toute la trame urbanistique et sur la relation entre Paris et La Défense ; je pense que c'est quelque chose de tout à fait déterminant.

Vous l'avez dit, au Sénat, est passé un amendement pour donner un caractère très dérogatoire à ce qui se passe sur La Défense. Le hasard a fait que je présidais la séance et que je ne participais pas au vote, donc vous ne pourrez pas dire si j'ai voté pour ou contre, en tant que président de séance, je n'ai pas participé, mais peut-être qu'on aurait pu en discuter ici aussi. Cela implique la totalité des Hauts-de-Seine, et je crois que sur un régime dérogatoire qui demande de voter un amendement à une loi sur laquelle on peut avoir des appréciations différentes, je pense qu'on aurait pu avoir un débat public ; cela aurait été une très bonne chose.

Je ne veux pas être plus long, mais je pense qu'on n'est pas contre La Défense, on n'a jamais été contre La Défense et on a soutenu le Département quand il a fallu dénoncer les impérities de l'État dans la gestion de cette structure, notamment quand l'État considérait que, finalement, la seule porte de sortie pour essayer de donner un peu de rentabilité économique à l'établissement était celle de l'adossement, c'est-à-dire financer par des opérations futures des déficits structurels que l'État n'arrivait pas à résoudre.

Il faudrait veiller à ce que le Département n'emprunte pas la même voie, c'est-à-dire que nous évitions que le Département lance de nouvelles opérations alors que l'équilibre économique *stricto sensu* de La Défense dans son périmètre actuel n'est pas absolument assuré ; c'est une inquiétude pour nous.

Enfin, je finirai par cela, et c'est ma conclusion, nous sommes tous des républicains affirmés ici, et c'est bon de se le dire face aux extrêmes, d'où qu'ils viennent, et nous sommes attachés à une certaine idée de la République qui est celle de l'égalité des

droits, l'égalité des droits des territoires ; donc il faut éviter, ce que, parfois, l'État fait de son côté, de mettre les territoires en concurrence entre eux, et il ne faudrait pas que La Défense serve une politique de ce type.

Par ailleurs, et là, c'est le Sénateur qui parle, je pense qu'il faut absolument arriver à une simplification – je ne dirai pas « du millefeuille territorial », parce que l'expression n'a pas de sens – ; mais depuis 2017, les gouvernements Macron successifs n'ont pas montré ni d'intérêt ni de compréhension pour les problèmes de nos territoires. Ils ont avancé à plusieurs reprises des solutions dont on se demandait si elles étaient politiciennes ou électoralistes, pour, finalement, ne rien faire, et on ne peut pas s'arrêter là. On voit bien qu'aujourd'hui, on a besoin d'une coordination à l'échelle de la métropole. Je précise mon terme : la métropole, c'est-à-dire le tissu urbanistique continu qui fait que ce qui se passe à Boulogne-Billancourt a des impacts pour les populations du Val-de-Marne. Il faut réfléchir.

J'ai pris ce matin encore le RER pour venir, il y a une migration pendulaire d'un million de personnes d'Est en Ouest, qui, avec les conditions climatiques dégradées, devient extrêmement difficile, et on ne pourra pas continuer comme ça, on peut se le dire.

Il faut donc aussi repenser la répartition de l'habitat par rapport aux offres d'emploi qui sont réalisées.

Je le constate comme vous : j'habite Bourg-la-Reine ; il y a trente ans, les gens pouvaient encore travailler à Bourg-la-Reine ; aujourd'hui, c'est fini, ils ne travaillent plus à Bourg-la-Reine ; je ne dirai pas que c'est une ville-dortoir, parce que Bourg-la-Reine, ce n'est pas tout à fait cela, mais il y a l'obligation pour les Réginauburgiens, aujourd'hui, de se déplacer systématiquement quand ils veulent travailler. Je pense qu'on a loupé quelque chose et qu'il faudrait réinstaller, dans la proximité avec les habitants, des capacités de travail, parce qu'on ne pourra pas continuer à croître comme on le fait la capacité de transport.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci.

Je n'ai pas d'autre inscrit.

Quelques éléments de réponse.

Sur la fin de vos propos, je n'y peux rien et je regrette, d'ailleurs, qu'il n'y ait plus d'aménagement du territoire dans ce pays, et pas uniquement pour la région Île-de-France,

parce qu'en province, c'est bien pire, selon les endroits, où il y a, en même temps, la création de grandes métropoles et la désertification de beaucoup de petites villes et des villages qui, bientôt, n'auront plus aucun habitant...

M. Ouzoulias (hors micro).- En Corse et en Corrèze.

M. le Président.- Entre autres, mais pas que là, cela se généralise.

Le dernier ministre, d'ailleurs, si ma mémoire est bonne, qui a eu en charge l'aménagement du territoire, je me demande si ce n'est pas notre ancien Président de Département : Monsieur Pasqua.

M. Berdoati (hors micro).- En 1993.

M. le Président.- De mémoire, c'est lui qui a été, en 1993, le dernier ministre de l'Intérieur qui avait en charge aussi l'aménagement du territoire.

Sur la gouvernance, il est vrai que le Département est largement majoritaire au sein du Conseil d'administration, mais, une fois encore, c'est la loi de décentralisation qui l'a voulu.

On ne peut pas vouloir une chose et son contraire, Monsieur Ouzoulias. Parce qu'à l'époque, Paris La Défense était géré directement par l'État, à travers l'EPADESA, Defacto, parce que nous considérons que ce n'était pas très bien géré par l'État, et qu'en même temps, le lien que vous évoquez avec les collectivités n'existait absolument pas, que ce soit avec le Département, avec la Région, avec la Métropole qui n'existait pas à l'époque, et même avec les Villes, parce que, Monsieur Jarry est absent, mais il ne me semble pas que du temps de l'EPADESA, il avait beaucoup de contacts ou qu'on lui demandait quoi que ce soit sur le devenir de sa Ville...

M. Ouzoulias (hors micro).- On est d'accord.

M. le Président.- Si on est d'accord, c'est bien de le préciser, parce que cela veut dire que c'est mieux quand même que cela ait été décentralisé, et donc, il a été décidé par la loi que ce soit le Département, et la Chambre ne se prononce pas, mais on sent bien qu'elle se pose quelques questions en disant : « Est-ce que le Département a les

compétences en termes d'aménagement économique, alors que cela peut être la Métropole ou la Région ? », mais il n'appartient pas à la Chambre de décider de cela, et apparemment, on en est aussi d'accord, Monsieur Ouzoulias, puisque vous acquiescez ; il y a une loi, c'est la loi.

Pour autant, d'autres collectivités sont représentées, il n'y a pas que le Département. Il y a, je le rappelle, la Région ; il y a la Métropole, aussi, qui siège ; il y a la Ville de Paris qui siège ; il y a la Ville de Nanterre également, en tant que Ville, qui siège ; et nous avons également l'État qui est représenté et des personnes désignées par l'État, mais aussi, ce qui est une bonne chose aussi, la Faculté de Nanterre, par le biais de son Président. Tous ces gens siègent au Conseil d'administration et nous débattons, nous travaillons ensemble.

Après, il y a deux collectivités qui n'ont pas de droit de vote, mais cela ne les empêche pas de prendre parti et de s'exprimer. Si vous regardez les comptes-rendus, et vous le connaissez peut-être encore mieux que moi, on n'empêche pas Monsieur Jarry de parler lorsqu'il en a envie...

M. Ouzoulias (hors micro).- C'est difficile.

M. le Président.- C'est difficile, vous le reconnaissez.

... ni de dire ce qu'il pense, donc il débat, mais il est vrai qu'il n'a pas de droit de vote.

Pourquoi il n'a pas le droit de vote ?

À l'origine, et c'est dans le texte, était indiqué que les collectivités doivent participer financièrement, si elles le souhaitent, il n'y avait pas d'obligation. Celle qui participe le plus, c'est le Département, parce que, même si l'on n'est pas la collectivité de rattachement, mais enfin bon, par la décentralisation, c'est nous : je l'ai dit tout à l'heure, cela représente pour nous à peu près 30 M€ par an entre fonctionnement et investissement. Les autres participent à hauteur de 2,8 M€. Deux collectivités ont refusé à l'origine de signer la convention de financement : la Ville de Paris et Nanterre, donc elles n'ont, par voie de conséquence, pas de droit de vote ; ils viennent, ils s'expriment, mais ils n'ont pas le droit de vote.

Cela vient à une autre question qui a été plus ou moins posée, sous-jacente, et vous allez y revenir, je suppose, après, mais autant l'évoquer tout de suite, de dire : comment se fait-il que sur les neuf sièges, l'Opposition n'ait pas un siège ?

C'est simple : des sièges, je vous en ai donné de partout, y compris à l'Office départemental, mais là, le droit de vote est lié au financement, donc même si vous me dites : « Ce n'est pas Monsieur Jarry qu'on va désigner », vous pouvez désigner qui vous voulez, mais cela veut dire qu'on contournerait le fait que – entre guillemets – « Nanterre aurait, par vous, représentée par le Département, un droit de vote, alors qu'ils ne participent pas financièrement », et ne me dites pas non ! En plus, il n'est pas là aujourd'hui, mais c'était pensé, puisqu'il n'est plus Maire, c'est Monsieur Adam, que cela puisse être éventuellement Monsieur Jarry. On l'a évoqué ailleurs, et du coup, vous allez me dire : « On va faire un peu... Ce ne sera pas Jarry, ce sera quelqu'un d'autre » ; il ne faut pas me prendre non plus pour un enfant de cœur, Monsieur Datcharry ! C'est détourner les choses. Eh bien moi, je ne suis pas pour le détournement, je suis pour les choses claires.

Et je rappelle aussi qu'il y a deux OIN ; l'OIN de Nanterre n'est pas sur la partie réellement Défense. La partie réellement Défense, qui a toujours existé du temps de l'EPADESA et autres, est sur les villes de Courbevoie et de Puteaux. Nanterre est arrivée après, et à Nanterre, d'ailleurs, c'est une ZAC, à l'inverse du territoire vraiment de La Défense, et une ZAC, comme dans tout endroit, quand elle est terminée, c'est fini, et on peut d'ailleurs se poser la question : est-ce qu'une fois que la ZAC est finie, c'est encore une OIN sur Nanterre ? Non ! Bien sûr que non !

Monsieur Jarry n'est pas là, mais je le dis, il lira le procès-verbal et il me contredira si je commets une erreur. En tous les cas, je ne peux pas me prononcer sur ce qui avait cours avant, mais je pense que c'était déjà le cas, sous ma Présidence, nous n'avons rien fait dans les Groupes sans qu'il ne soit d'accord, on a même changé des programmes à sa demande. Et quand, parfois, on me dit : « Mais pourquoi cela ne revient pas à Nanterre ? Pourquoi cela a été pris en réforme ? » Une fois encore, ce sont les choses qui ont été faites à l'époque, mais moi, je n'ai rien contre si Nanterre veut reprendre, sauf que le déficit, c'est lui qui le paiera, alors qu'il vaut mieux que cela reste comme cela. Je suis un démocrate, je pense qu'un Maire a le droit de décider sur sa ville, mais quand il bloque les prix de vente parce qu'il ne veut pas que cela dépasse un seuil, quand il ne veut pas ceci ou là, c'est bien, c'est sa Ville. Mais si après, cela crée des déséquilibres dans le système actuel, ce n'est pas lui qui paye, c'est PLD. Donc je n'impose pas, mais je ne suis pas sûr qu'il ait intérêt

vraiment à reprendre, et d'ailleurs, sinon, il l'aurait demandé depuis longtemps, ce qui n'est pas le cas.

Je pense que là-dessus, il n'y a pas vraiment de sujet, cela fonctionne bien, en bonne intelligence avec tout le monde, et c'est ce que je souhaite.

Sur l'évolution, il est certain qu'elle est nécessaire, mais j'ai envie de dire que cela a été mis en exergue et cela a peut-être fait que le phénomène aille plus vite, mais il était évident qu'il fallait se poser la question à un moment donné du devenir, non seulement du quartier mais de la structure, parce que la structure, pour gérer, pour investir, c'est par la vente des droits à construire. Il ne faut pas avoir fait toutes les grandes écoles, l'ENA et Polytechnique, pour s'apercevoir qu'à un moment donné, il n'y a plus de droit à construire, et donc, s'il n'y a plus les recettes, sauf les collectivités... et c'est là où la Chambre est un peu simpliste, elle dit : « Il n'y a qu'à augmenter les participations des collectivités » ; c'est gentil, ils ont le droit de le dire, et je vois que vous acquiescez, là aussi, en remuant la tête.

Donc le Conseil d'administration – et pas que moi, puisqu'on travaille ensemble –, on a quelques idées pour faire évoluer le système et que les collectivités locales ne soient pas les seules à payer. Dans mon introduction, j'ai évoqué, je n'ai rien à cacher, quelques pistes. Une fois encore, ce n'est pas eux qui gèrent en direct, la Région et la Métropole sont membres. Eux, en plus, ils ont le droit de vote, parce qu'ils participent financièrement, mais en même temps, ils touchent beaucoup de recettes de La Défense, il n'y a pas que les Communes. On vise souvent les deux Communes, qui perçoivent beaucoup du fait de la présence de La Défense sur leur territoire, mais la Région, maintenant, du fait des transferts d'impôts, avec le millefeuille qui s'est constitué, et la MGP, cela leur rapporte beaucoup, donc qu'il y ait une part des participations qui leur revienne, en quoi ce serait anormal ? Pourquoi, vu ce que perçoivent ces collectivités, il n'y aurait que les deux Communes qui devraient voir leur montant contributoire augmenter ? Il me semble que la Région et la Métropole perçoivent beaucoup plus que les deux Communes. De plus, y compris à l'étranger, parfois et même souvent, les utilisateurs eux-mêmes participent à des charges.

Tout à l'heure – j'ai entendu, parce que dehors, il y a des écrans –, vous évoquiez le parc. On fait un parc de cinq hectares. Cela améliore le quartier, mais cela améliore aussi la vie de ceux qui y travaillent et qui y habitent.

Vous parliez après de comment gérer le coût d'entretien. Pourquoi pas, sans avoir des loyers, parce qu'il y a la concurrence, avoir une part de charges que paient ceux qui en profitent, comme dans une copropriété... une AFUL plutôt dans ce cas-là.

Il y a plein de pistes.

Sur l'urbanisme, vous avez évoqué, et moi-même, l'amendement. Il ne s'agit pas de dépouiller qui que ce soit ; là aussi, c'est une simple question de logique. Quand l'État avait en main les choses, les règles urbaines étaient fixées par décret, en Conseil d'État. Cela a été décentralisé, donc, maintenant, il y a les PLUi, il y a les territoires, et donc les règles d'urbanisme sont dans le PLUi. Il me semble – et je parle sous réserve et contrôle des membres et des maires qui sont à POLD – qu'ils commencent à peine à y travailler.

On sait tous, par nos territoires, et je le vis dans le Sud, Vallée Sud - Grand Paris, combien de temps il a fallu ou il faut pour faire un PLUi : si tout se passe bien, cinq/six ans, sans recours, à aucune étape.

Est-ce que Paris La Défense, avec ce que vous avez souligné, que souligne le rapport de la Chambre, avec les difficultés économiques, peut se permettre d'attendre un PLUi pendant sept ans, s'il n'y a pas de recours, pour faire évoluer le quartier ? Eh bien je dis que non.

Et ce que l'on demande, et ce que l'amendement comporte, c'est qu'on revienne comme par le passé, mais alors pas quand l'État qui faisait par décret, maintenant c'est décentralisé, c'est nous, le Conseil d'administration, en collaboration, qui prendrons les décisions. Et c'est dans le texte, parce que vous présidiez, mais vous avez quand même lu le texte...

M. Ouzoulias (hors micro).- Bien sûr !

M. le Président.- Voilà ! Donc vous avez vu par qui et comment c'est fait, je ne fais pas tout cela dans mon coin tout seul.

M. Ouzoulias (hors micro).- Avec treize amis...

M. le Président.- Voilà ! Merci de le reconnaître, mais bon, on le fait ensemble. Il y a les collectivités, par POLD, il y a les Villes concernées et il y a l'État et PLD, donc on va effectivement faire quelque chose, qui, après, s'intégrera d'ailleurs, au fur et à mesure, dans l'évolution du PLUi ; ça, il n'y a pas de sujet.

Sur le fait de dire : « d'autres villes risquent de perdre des mètres carrés de bureaux, etc. », ce n'est pas lié à La Défense. Il y a aujourd'hui une réalité, et je l'ai un peu

évoquée il y a un instant, qui s'est amplifiée avec la crise : il y a moins de nécessité de mètres carrés de bureaux, et c'est vrai qu'on est dans un département où il y a beaucoup de mètres carrés. S'il n'y avait pas eu La Défense, est-ce que dans ces villes-là, le bureau aurait perduré ? Parce que là où ce n'est pas loué à La Défense, c'est simplement là où les travaux n'ont pas été réalisés, c'est-à-dire là où les tours n'ont pas muté. Dans le neuf et celles qui ont été transformées, c'est loué, c'est plein.

Dans les autres villes, Rueil-Malmaison ou d'autres limitrophes, qui perdent des gens qui viennent à La Défense, c'est parce que, pareil, leurs bureaux sont vétustes et qu'il faudrait les refaire.

Et là non plus, on ne peut pas vouloir une chose et son contraire. Vous faites partie de ceux, me semble-t-il, et, d'ailleurs, l'État aussi souhaite, en faisant le constat qu'il y a trop de mètres carrés de bureaux en Ile-de-France et qu'il manque du logement, qu'il y ait une mutation de bureaux en logements.

Est-ce que c'est paradoxal ou c'est choquant pour vous, Monsieur Ouzoulias, qu'éventuellement, du bureau, qui n'est pas de grandes tours comme à La Défense, IGH, à Rueil-Malmaison ou à La Garenne-Colombes ou je ne sais pas trop où, se mute en logement ? C'est beaucoup plus simple et facile que d'aller faire muter en logements une tour de La Défense, parce que, d'abord, les règles, ne serait-ce qu'en termes de sécurité pompiers, sont absolument différentes sur une IGH si elle est en bureaux ou en logements. Je ne dis pas qu'il n'y a aucune tour qui est transformable, mais qu'il est simpliste de dire : « Les un million de mètres carrés qui sont obsolètes peuvent être demain transformés en logements », c'est une ânerie, c'est irréaliste en termes, en tous les cas, d'architecture, mais aussi de règles. Il y en a quelques-unes pour lesquelles c'est possible, mais pas toutes.

Dans les autres villes alentour, c'est plus facile, c'est du R+3, du R+4, et encore, même là, pas de partout, il faut faire des études précises.

Et il ne faut pas oublier quand même que La Défense, même si ce n'est plus l'État directement, est toujours une OIN, donc d'intérêt national.

Pourquoi intérêt national ? Parce qu'on est le premier quartier d'affaires européen et le quatrième mondial, que La Défense apporte une partie de PIB à la région Ile-de-France, voire au pays, et qu'on ne peut pas laisser décliner La Défense. Dans tout pays, on a besoin, qu'on le veuille ou non, d'un quartier d'affaires.

Qu'on le fasse évoluer, oui, et on le fait. On a besoin d'un quartier d'affaires, mais ce n'est pas qu'un quartier d'affaires ; c'est faux de laisser supposer cela. Je l'ai dit tout à

l'heure, il y a cinquante mille habitants, sur la partie Défense ; cinquante mille habitants, c'est quand même la taille d'une grosse ville ! Il y a soixante-dix mille étudiants. Où y a-t-il soixante-dix mille étudiants sur un secteur comme celui-là, ailleurs ? Certes, c'est un grand quartier d'affaires, mais il n'y a pas que cela. Il faut le faire évoluer. On le fait, à la fois en termes d'urbanisme écologique, puisqu'on essaye au maximum de verdir, et ce n'est pas facile, parce qu'on est sur dalle et qu'on ne peut pas aller chercher de partout, Monsieur Benarafa, la pleine terre, mais là où on peut, on va aller la chercher, et sur le parc de cinq hectares qui va être créé, il y aura pas mal de pleine terre. La Défense, et cela a été fait comme cela à l'époque, est sur dalle, donc c'est compliqué, parce qu'il y a même des voies qui passent en dessous, donc pour aller chercher la pleine terre, il y a des moments où c'est très compliqué.

Nous faisons évoluer, mais on va faire évoluer aussi sur la vie. Il faut que cela devienne beaucoup plus vivant, il faut effectivement qu'on apporte des modifications, parce que sinon, il y a effectivement un risque, car plus les choses restent vides ou vieillissent...

Ce serait un débat un peu long, mais cela ne me gêne pas ; ce n'est pas parce que je ne veux pas que ce soit en Séance publique, je n'ai rien à cacher, mais peut-être que lors d'une Commission permanente ou d'une commission spécifique, on pourrait avoir une discussion spécifique où on en discute plus à fond, parce que là, ce serait trop long et on sort simplement du cadre du rapport de la Chambre.

Mais il y aurait aussi à dire sur la façon dont certaines tours, justement, se retrouvent vétustes ; je ne veux faire de reproche à personne, mais elles ne sont pas devenues vétustes du jour au lendemain. Peut-être que cela a manqué d'anticipation, mais est-ce que ce manque d'anticipation, c'était, à l'époque, à cause de l'État ou depuis que c'est décentralisé ? Nous ne sommes pas les investisseurs quand même.

Il y a donc tout un travail où il faut embarquer tout le monde, et il y a encore des textes que je veux faire évoluer, Monsieur Ouzoulias, donc vous risquez de voir encore passer quelques amendements. Oui, parce que...

M. Ouzoulias (hors micro).- Dépêchez-vous !

M. le Président.- Pourquoi ? Il y aura toujours un Parlement, j'espère, quand même.

M. Ouzoulias (hors micro).- Mais peut-être pas de gouvernement...

M. le Président.- Le gouvernement peut changer, mais j'espère qu'il y a quand même une continuité sur des choses...

Non, mais je prends un exemple, et ce n'est pas pour embêter Monsieur Adjroud, Monsieur Benarafa ou Madame Trichet-Allaire, les membres écologistes chez vous, mais comme quoi, parfois, on peut essayer de faire bien, mais la loi... Je n'arrête pas de dire : la loi doit être cadre, mais elle ne peut pas être uniforme, et dans un cadre, il faut pouvoir l'adapter.

Avec certaines lois, aujourd'hui, vous ne pouvez pas transformer des tours à La Défense, parce que ce sont des IGH...

M. Ouzoulias (hors micro).- Ou à Nanterre.

M. le Président.- Ou à Nanterre. Il n'y a pas qu'à La Défense, d'ailleurs ; là où il y a des tours.

... et pour transformer, si vous voulez correspondre à la loi en termes écologiques etc., vous perdez énormément de droits à construire.

M. Ouzoulias (hors micro).- On est d'accord.

M. le Président.- Et lorsque vous avez un investisseur qui, dans ses comptes, a une tour à La Défense qui coûte plusieurs millions, lui expliquer que s'il transforme – alors qu'on parle aussi en termes écologiques, il faut transformer la tour –, il dépose un permis, il n'a pas les autorisations, donc cela veut dire qu'il faut qu'il rase ; ce n'est pas très écolo. Mais s'il rase, il ne construit même pas la moitié de ce qui existe ; c'est très économique ! Il faut donc trouver des idées.

Cela n'empêche pas que l'on ne trouve pas du développement durable, qu'on puisse faire construire, peut-être qu'il faut faire évoluer les textes, peut-être que les pompiers – c'est plus compliqué – peuvent évoluer en disant : « On accepte des ossatures bois, même en IGH » ; alors là, on rentre dans une grande complexité et je ne rêve pas, parce qu'avant qu'on fasse bouger cela... mais peut-être qu'on peut assouplir, du coup, les règles, parce que sinon, tout le monde pleurera en disant : « Cela périlclite », mais qui a

envie de perdre la moitié, voire plus, de son capital ? Personne ! Alors on peut dire : « Ce sont des investisseurs, c'est du privé, ah là là ! », mais non, soyons, là aussi, réalistes.

On peut donc arriver à trouver des solutions.

Une fois encore, je ne vais pas être trop long. Là, il y a d'autres incohérences, donc je vous donne rendez-vous à la rentrée, parce que là, on va aller un peu, les uns et les autres, se détendre, s'il n'y a plus la grève demain – j'espère –, et à la rentrée, on fera une commission spécifique sur La Défense. Je pense que vous pouvez avoir des idées aussi...

M. Ouzoulias (hors micro).- Très bonne initiative !

M. le Président.- ... je ne prétends pas avoir la science infuse tout seul. Cela ne me gêne pas, bien au contraire.

M. Ouzoulias (hors micro).- On est d'accord.

M. le Président.- Là, on prend acte du rapport, il n'y a pas de vote.

Mais je retiens aussi, et vous l'avez dit les uns et les autres, que si on a parlé du devenir, le rapport en tant que tel est très bon en termes de gestion pour notre Établissement public et, une fois encore, ce n'était pas le cas sur les précédents rapports, donc on peut se réjouir de cette bonne gestion reconnue.

Rapport n° 25.117 – Paris La Défense – Désignation – Représentant suppléant.

M. le Président.- Nous passons au rapport suivant pour la désignation d'un représentant suppléant, puisque Madame Lederman nous a fait part de sa demande de remplacement pour ne pas être – là encore, nous n'avons rien à cacher –, par rapport à sa vie professionnelle, éventuellement en conflit d'intérêts. Il vous est donc proposé en lieu et place Monsieur Larghero, qui, même si nous n'avons plus officiellement de compétence économique, suit quand même un peu ces choses-là.

Y a-t-il d'autres candidats ?...

Je pense que vous avez compris, vous pouvez en présenter un, mais il ne sera pas élu, et je pense que vous avez compris le pourquoi.

M. Ouzoulias (hors micro).- Pas trop.

M. le Président.- Eh bien, écoutez, je vous le dis aujourd'hui : si la Ville de Nanterre, comme les autres collectivités, accepte de verser, je nomme quelqu'un de chez vous !

M. Datcharry (hors micro).- Non, cela ne peut pas être la condition.

M. le Président.- Mais oui, parce que sinon, c'est contourner l'esprit de la loi, et moi, je ne suis pas pour cela, donc j'assume et vous assumez.

Y a-t-il un candidat ou non ?

M. Ouzoulias (hors micro).- Non.

M. le Président.- On perd du temps ou pas ?

M. Ouzoulias (hors micro).- Je n'ai pas mon chéquier...

M. le Président.- Je mets aux voix...

Vous ne demandez pas un vote secret ? C'est bon ? *(Réponse négative des deux groupes d'Opposition)*

Qui est contre ?

Les deux groupes d'Opposition sont contre la nomination de Monsieur Larghero...

M. Ouzoulias (hors micro).- Ce n'est pas contre Monsieur Larghero.

M. le Président.- Si, vous votez contre sa nomination !

(Discussions croisées)

Madame Brobecker ?

Mme Brobecker.- Sur notre groupe, ce sera NPPV.

M. le Président.- Sur votre groupe à vous, puisque c'est vrai maintenant – j'ai omis de le dire – depuis ce matin, c'est vous qui remplacez comme présidente de groupe Monsieur Timotéo ; félicitations pour votre promotion, Madame !

Le groupe de Madame Brobecker, donc, ne prend pas part au vote.

Le groupe de Monsieur Datcharry vote contre, non pas Monsieur Larghero...

M. Ouzoulis (hors micro).- Non.

M. le Président.- ... mais le fait que ce soit quelqu'un de la Majorité.

M. Datcharry (hors micro).- Exactement !

M. le Président.- Et la Majorité, bien entendu, est unanime derrière Monsieur Larghero et la Majorité ! (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Bravo pour votre élection !

Rapport n° 25.118 – Compte-rendu des encaissements d'indemnités d'assurances – Juin 2024 à mars 2025.

M. le Président.- On passe au rapport suivant, le 25.118, sur le compte-rendu des encaissements d'indemnités d'assurances de juin 2024 à mars 2025.

Je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit de prendre acte.

Nous avons donc pris acte à l'unanimité.

Rapport n° 25.119 – Compte-rendu des actions en justice – Mars-mai 2025.

M. le Président.- Rapport 25.119 : le compte-rendu des actions en justice de mars à mai 2025.

Je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit de prendre acte.

Nous avons donc pris acte à l'unanimité.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Rapport n° 25.120 – Commune de Sèvres – Contrat de développement Département-Ville de Sèvres – 2025-2027.

M. le Président.- Rapport 25.120 : il s'agit d'un contrat de développement entre notre Département et la Ville de Sèvres pour les années 2025-2027.

Je n'ai pas d'inscrit.

Les deux groupes de l'Opposition ne prennent pas part au vote et la Majorité vote pour.

Rapport n° 25.121 – Commune de Ville-d'Avray – Contrat de développement Département-Ville – 2025-2027.

M. le Président.- Rapport 25.121 : contrat de développement aussi entre notre Département et, cette fois-ci, la Commune de Ville-d'Avray pour les années 2025-2027.

Je n'ai pas d'inscrit.

Les deux groupes d'Opposition ne prennent pas part au vote et la Majorité vote pour.

Rapport n° 25.122 – Commune de Neuilly-sur-Seine – Contrat de développement Département-Ville – 2025-2027.

M. le Président.- Rapport 25.122 : il s'agit encore d'un contrat de développement entre notre Département et la Ville de Neuilly-sur-Seine pour les années 2025-2027.

Je n'ai pas d'inscrit.

Les deux groupes de l'Opposition ne prennent pas part au vote et la Majorité vote pour.

**Rapport n° 25.123 – Commune de Clamart – Contrat de développement
Département-Ville – 2025-2027.**

M. le Président.- Rapport 25.123 : contrat de développement 2025-2027 entre notre Département et la Ville de Clamart.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : les deux groupes de l'Opposition ne prennent pas part au vote et la Majorité vote pour.

**Rapport n° 25.124 – Commune de Rueil-Malmaison – Contrat de développement
Département-Ville – 2025-2027.**

M. le Président.- Rapport 25.124 : contrat de développement Département-Ville 2025-2027 avec la Commune de Rueil-Malmaison.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : les deux groupes de l'Opposition ne prennent pas part au vote et la Majorité vote pour.

**Rapport n° 25.125 – Commune de Bagneux – Contrat de développement
Département-Ville – 2025-2027.**

M. le Président.- Sur le contrat de développement Département-Ville 2025-2027 de la Commune de Bagneux, il y a un changement de vote : je suppose que le groupe de Monsieur Datcharry au moins vote pour.

Est-ce que le groupe de Madame Brobecker ne prend pas part au vote ou vote pour, pour Bagneux ?

Mme Brobecker.- On vote pour.

M. le Président.- Ah bon, d'accord.

Donc c'est l'unanimité.

Comme quoi on est des vrais démocrates : on ne le proclame pas, on le démontre. *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Rapport n° 25.126 – Commune d’Antony – Avenant n° 3 au contrat de développement Département-Ville d’Antony 2023-2025 – Contrat de développement Département-Ville 2025.

M. le Président.- Rapport 25.126 : le contrat de développement avec la Ville d’Antony, mais c’est un avenant au contrat 2023-2025 portant sur l’année 2025.

Je n’ai pas d’inscrit.

Là, on revient au vote précédent : la Majorité est pour et les deux groupes d’Opposition ne prennent pas part au vote.

HABITAT – RÉNOVATION URBAINE

Rapport n° 25.127 – Quartier d’Avenir – Hauts-de-Seine – Commune de Clamart – Protocole pluriannuel en faveur des quartiers du Plateau et du Panorama élargi.

M. le Président.- Rapport 25.127 : on passe aux quartiers d’avenir, avec un protocole pluriannuel en faveur des quartiers du Plateau et du Panorama élargi avec Clamart.

Je n’ai pas d’inscrit.

Sur les quartiers d’avenir, je crois que vous votez aussi... (*Madame Brobecker et Monsieur Datcharry acquiescent.*)

Adopté à l’unanimité.

Rapport n° 25.128 – Quartier d’Avenir Hauts-de-Seine – Commune de Villeneuve-la-Garenne – Projet de renouvellement urbain de La Caravelle.

M. le Président.- Quartier d’avenir également sur la commune de Villeneuve-la-Garenne concernant le projet de renouvellement urbain de La Caravelle.

Exprimez-vous ! Que signifie le signe que vous avez fait, Monsieur Datcharry ? Mettez le micro, je ne vous entends pas.

M. Datcharry.- Vous voulez que je dise quoi ?

M. le Président.- Je ne sais pas, vous m'avez fait un signe ; c'était quoi le signe ?

M. Datcharry.- J'ai dit : « très bien ».

M. le Président.- Ah ! C'est mieux de le dire !

Mme Fischer.- NPPV, Monsieur le Président, sur les rapports 25.128 et 25.129 pour conflits d'intérêts.

M. le Président.- Il n'y en a pas là. Je ne veux pas vous mettre en difficulté, mais les services juridiques me disent qu'il n'y a pas de problème, il y a convergence d'intérêts là ; c'est public/public, il n'y a pas de privé.

Comme vous voulez... Si vous ne voulez pas prendre part au vote, il n'y a pas de problème.

C'est l'unanimité, le « ne prend pas part au vote » ne comptant pas, sur La Caravelle.

Rapport n° 25.129 – Quartier d'avenir Hauts-de-Seine – Commune de Fontenay-aux-Roses – Projet de requalification urbaine du quartier des Paradis – Protocole pluriannuel.

M. le Président.- La commune de Fontenay-aux-Roses, sur les Paradis, un projet de protocole pluriannuel dans le cadre de Quartier d'avenir.

Même vote ou y a-t-il une différence ?

Madame Brobecker, vous êtes pour ?

Mme Fischer.- Oui, j'ai parlé des 25.128 et 25.139.

M. le Président.- Oui, mais vous ne vous appelez pas « Madame Brobecker » ; je ne vous confonds pas encore ! (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)
Donc Madame Brobecker, vous votez aussi ?

Mme Brobecker.- Oui, nous sommes pour.

M. le Président.- Elle est élue de Fontenay-aux-Roses, me semble-t-il. Parfois, l'Opposition, comme c'est porté par les majorités, malgré tout, fait quelques entorses. Là, en l'occurrence, je vois que, y compris au niveau municipal, il y a unanimité, très bien, et ici aussi ; c'est parfait. Sauf Madame Fischer qui ne prend pas part au vote.

Rapport n° 25.130 – Aides à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat privé.

M. le Président.- Rapport 25.130 : il s'agit de l'aide à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat privé.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

Rapport n° 25.131 – Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2023 et plan de décarbonation 2025-2027.

M. le Président.- Après, j'ai le bilan des émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2023 et le plan de décarbonation 2025-2027.

J'ai deux inscrits : Monsieur Datcharry et Monsieur Benarafa ; je ne sais pas qui veut commencer.

M. Datcharry.- Monsieur le Président, chers collègues,

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre qui nous est présenté ici, ainsi que le plan de transition qui l'accompagne, s'inscrivent dans le cadre de la loi énergie-climat et plus largement dans les objectifs fixés par l'Accord de Paris de 2015.

Pour mémoire, cet accord posait comme horizon la réduction des émissions de 45 % d'ici à 2030 et zéro émission nette d'ici à 2050, afin de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré par rapport aux niveaux préindustriels.

Nous prenons donc acte de ce document, qui représente un plan concret, structuré autour de sept leviers et de vingt-trois actions.

Pour autant, avec un objectif affiché de -5 % d'émissions d'ici 2027, soit 1,7 % par an, est-il vraiment à la hauteur de l'urgence, alors que le programme des Nations Unies pour l'environnement préconise une réduction annuelle des émissions mondiales d'environ 7 % ?

Car l'heure est grave : comme vient de l'annoncer la communauté scientifique, l'objectif d'un réchauffement climatique sous la barre des 1,5 degré devient aujourd'hui inatteignable du fait du niveau actuel des émissions.

Ceci ouvre des perspectives inquiétantes, et il nous semble un peu trop optimiste d'affirmer, comme le dit le rapport, que : *« la crise du climat augure une authentique opportunité de progrès sociétal et social et constitue un accélérateur de changement vers un monde plus décarboné, mais aussi plus agréable à vivre »*.

La sombre réalité qui s'annonce, et dont le récent épisode de canicule est un indicateur supplémentaire, devrait plutôt nous inciter à la modestie et au sursaut. Songeons aux très nombreuses victimes des catastrophes météorologiques ou aux réfugiés climatiques de plus en plus nombreux dans les pays du Sud.

Il nous faut donc travailler d'urgence collectivement à tous les échelons territoriaux à la mise en œuvre d'objectifs plus ambitieux, que ce soit en matière d'achats publics, de soutien aux circuits courts, de mobilité, de rénovation énergétique ou d'énergies renouvelables, car année après année, de bilan en bilan, de catastrophe climatique en catastrophe climatique, les grandes déclarations optimistes du passé se trouvent toujours démenties.

Il est essentiel d'avoir un ensemble d'actions cohérentes, au moins au niveau national, et on regrette que cette indispensable cohérence politique sur les enjeux climatiques et environnementaux fasse encore défaut, notamment – il faut le dire – dans les rangs de la Droite.

On l'a vu récemment avec la loi Duplomb concernant l'agriculture ou encore avec la demande d'un moratoire sur le développement des projets éoliens et photovoltaïques. On

l'a vu aussi en 2019 sur le vote de la loi Climat, avec des amendements LR qui visaient à atténuer les objectifs de la loi.

On peut ajouter que la perte d'autonomie financière des collectivités, mise en œuvre avec le soutien de la Droite nationale, contribue à réduire notre marge de manœuvre locale en matière climatique ; ce que la Droite fait sur le plan local, elle est souvent prompte à le défaire sur le plan national.

En matière de climat, et pour conclure, j'ouvrirai encore davantage le débat en rappelant que c'est bien le principe de l'économie capitaliste, basé sur la croissance économique infinie et la maximisation des profits, qui est une des causes profondes de la crise climatique.

Les intérêts des multinationales et de la finance priment aujourd'hui sur les urgences environnementales et sociétales ; pour sortir de cette impasse globale et espérer un réel progrès humain, il est urgent de repenser l'ensemble de notre modèle économique.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Benarafa ?

M. Benarafa.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues,

Avant de rentrer dans les détails, je voudrais dire combien ce rapport est important, bien sûr, et combien il est inquiétant.

Inquiétant d'abord, parce qu'avec toute la compétence du Département, il reste très complexe de comptabiliser l'empreinte carbone d'une collectivité, alors que, pourtant, c'est indispensable et même obligatoire.

Inquiétant aussi, parce que malgré les nombreuses mesures réelles et concrètes du Département et malgré les ajustements à isopérimètre, la quantité de gaz à effet de serre émise n'a pratiquement pas diminué depuis 2021 ; elle reste globalement la même à cent quinze mille tonnes équivalent carbone, avec probablement une marge d'erreur importante.

Inquiétant enfin, parce que l'objectif de neutralité carbone, comme l'a dit Monsieur Datcharry, à atteindre en 2050, dans le respect de l'Accord de Paris, a peu de chances d'être atteint à ce rythme-là.

En 2015, le monde entier s'était accordé pour rester en dessous de +1,5 degré au niveau mondial. Malheureusement, au rythme où les choses évoluent, le +1,5 degré devrait être atteint en 2028 déjà.

Donc il faut aller plus vite dans la décarbonation. Ce n'est pas moi qui veux aller plus vite, c'est le réchauffement climatique qui va plus vite et qui s'accélère. On est en train d'en voir en ce moment en France les effets ; les anomalies thermiques de ce mois de juin ont enregistré une moyenne de +3,5 degrés en France.

Pourquoi notre bilan carbone au niveau départemental ne baisse pas significativement, alors que les transformations opérées dans les collèges et les économies d'énergie ont un effet réel à long terme sur l'empreinte carbone ?

Le rapport ne le dit pas clairement, ce qui est un peu dommage pour le diagnostic. Les efforts du Département sont réels, mais je ne sais pas si cette stabilisation est vraiment une bonne nouvelle, parce qu'on n'arrive pas vraiment à faire baisser ces émissions.

Agir pour la décarbonation génère des bénéfices, évidemment, pour la santé, en luttant contre les îlots de chaleur, en renaturant les paysages, ce qui génère aussi des bénéfices pour l'environnement, mais également pour notre économie à long terme.

Je le souligne, pas pour les écologues qui ont fait ce rapport, et je sais qu'il y en a beaucoup qui sont parfaitement conscients de tout cela, mais la plupart des Altoséquanais, y compris peut-être des fois dans cette Assemblée, ne comprennent pas que la décarbonation impose de changer d'habitudes, de renverser parfois des monopoles dominants, et cela ne se fera pas spontanément.

Si on est tous ici convaincu qu'il y a urgence climatique, que les pics d'aujourd'hui à quarante degrés seront dans quelques années des pics à cinquante degrés et que la plupart des arbres qu'on a plantés ne survivront pas, alors il faut admettre qu'il ne faut pas juste un plan de décarbonation non contraignant, mais un plan d'urgence climatique.

Je ne critique pas pour critiquer, car le Département a investi beaucoup pour se développer, pour se renouveler, tout en stabilisant ses émissions de gaz à effet de serre, mais le bilan du plan de décarbonation 2022-2024 montre qu'il n'était pas assez contraignant. J'ai bien peur que l'on refasse encore la même erreur pour le plan de décarbonation 2025-2027.

Par exemple, je rappelle que 33 % des émissions de gaz à effet de serre du Département sont liées aux produits achetés. On ne peut pas juste dire aux prestataires de prendre en compte des considérations environnementales ; les fournisseurs doivent

associer à leur grille tarifaire un facteur d'émissions de chaque item, c'est-à-dire indiquer le volume d'émissions de gaz à effet de serre générées pour fournir le produit ou service considéré. À prix égal, le poids carbone d'un produit ou d'un service peut varier du simple au double, voire plus.

Le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), même avec une forte sensibilisation, ne suffira pas pour responsabiliser les autres acteurs ou nos partenaires, sauf si on rajoute peut-être des bonus ou des malus.

Dans le plan d'action précédent, il était précisé, par exemple, que les cantines des collègues devaient « *favoriser un approvisionnement responsable en termes de qualité et de quantité* ». La formulation n'était pas contraignante en termes d'émissions de gaz à effet de serre, donc nos deux prestataires, Sodexo et Elicor, n'ont d'ailleurs fourni aucun bilan carbone sur les aliments servis depuis trois années, alors qu'on sait que les collègues représentent un tiers de l'empreinte carbone du Département. Si on ne met pas de pression sur ces fournisseurs pour avoir cette transparence, on n'arrivera pas à la neutralité carbone.

Toutes les propositions d'action du plan de décarbonation 2025-2027 vont dans le bon sens, même s'il n'y a pas d'annonce surprise, il y a juste une mise en valeur de tout ce qui a été fait, tout ce qui a été déjà entrepris et il n'y a toujours pas, malheureusement, d'objectif chiffré.

Dans les sept leviers d'action, ce plan néglige cependant quand même l'empreinte carbone numérique des IA génératives, dont l'utilisation sera extrêmement gourmande en énergie et en eau et dont personne n'a vraiment mesuré l'impact carbone. Il y a beaucoup de nos agents qui sont en télétravail, ce qui diminue l'empreinte carbone de leurs déplacements, mais combien utilisent ou vont utiliser des IA génératives ? Quel sera l'impact ? Ça, on ne l'a pas calculé non plus.

Les puits de carbone sont abordés à travers tous les plans de végétalisation, de désimperméabilisation et d'acquisition d'espaces naturels sensibles, ce qui est essentiel, mais on sous-estime encore peut-être l'importance de la Seine et des zones humides.

Une étude récente a montré qu'une majorité de l'accumulation de carbone terrestre depuis plus de trente ans se fait dans des environnements sans oxygène, c'est-à-dire dans les zones humides. Peut-être qu'il faudrait les favoriser pour absorber plus les précipitations.

Maintenant, si on prend du recul, et le rapport le dit, ramené au nombre d'habitants des Hauts-de-Seine, la part carbone de l'activité départementale ne correspond qu'à soixante-dix kilos d'équivalent CO₂ par Haut-séquanais ; c'est proportionnellement faible, quand on sait que chaque individu pèse à lui seul huit tonnes équivalent CO₂, voire douze tonnes quand on est plus aisé.

Mais le Département pèse beaucoup plus que cela. Vous l'avez dit tout à l'heure, il a une image, il a un rayon d'action et il a une influence importante.

Vous avez fait de ce Département un acteur respecté et écouté par les milieux économiques. Paris La Défense est le premier quartier d'affaires le plus attractif en Europe après la Cité de Londres, et le quatrième dans le monde. Ce quartier abrite notamment les sièges de nombreuses entreprises françaises et étrangères, ainsi que de toutes les autorités bancaires, dont une partie finance la prospection de nombreux gisements fossiles responsables du réchauffement climatique.

Vous voulez faire de Paris La Défense le premier quartier d'affaires post-carbone de dimension mondiale. Alors, réunissez tous ces acteurs économiques, les Total, les BNP, les Société Générale, les Engie et les dizaines d'entreprises présentes et qui ont un impact carbone important, organisez une COP des acteurs de La Défense, trouvez en concertation des solutions systémiques pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre significativement de la planète, un vrai plan de décarbonation ! Servez-vous de l'influence du Département des Hauts-de-Seine sur ces grands groupes, faites de notre collectivité un leader mondial post-carbone, puisque vous en parlez, et de transition écologique !

C'est cela qui développera l'attractivité de Paris La Défense, tout en sauvant l'humanité du désastre climatique.

Merci.

M. le Président.- Je ne vais pas rentrer dans le débat global ; Monsieur Datcharry a beaucoup parlé, comme vous d'ailleurs, de la problématique nationale et mondiale. Nous en avons tous globalement conscience, mais nous sommes ici une Assemblée départementale et nos moyens d'agir directement sont limités à ce sur quoi nous pouvons décider. Je n'ai pas la prétention de pouvoir décider à la place des autres.

Pour autant, je note que vous avez indiqué et que vous reconnaissez que nous allons, en tous les cas au niveau départemental, dans le bon sens. Vous avez indiqué, pour autant, et c'est vrai, que c'est difficile d'évaluer, parce que, même là, tout ne dépend pas que de nous.

Nous n'avons eu que 2 % globalement, et vous dites : « C'est peu, cela pourrait être plus », mais là où nous avons vraiment la main en direct, c'est beaucoup plus que 2 %. Si je regarde sur les carburants, par rapport à nos agents etc., c'est -57 %. Si nous sommes sur la consommation globale des bâtiments, c'est -14 %. Si nous faisons un focus sur les bâtiments et les collèges, c'est 20 % de baisse ; et puis, avec tout ce que nous avons mis en œuvre aussi pour augmenter les surfaces naturelles sensibles, c'est +9 % de captation de CO₂.

En revanche, il est vrai que tout cela ne fait pas 100 % de notre activité, vous l'avez vous-même souligné et avec le bon chiffre, nous avons 33 % d'émissions de carbone qui sont dues aux achats de biens et de services. 33 %, cela fait donc une part importante, et là, vous nous dites : « Il faut être plus contraignant vis-à-vis des gens auprès de qui vous achetez ». On l'est quand on peut, dans nos appels d'offres, et de plus en plus, nos services veillent à cela. Nous mettons quand même dès le départ un certain nombre de contraintes, mais, une fois encore, je ne comprends pas quand vous dites bonus/malus, je ne vois pas comment on peut appliquer cela... Sur les prix, on ne va pas dire : « Vous ne répondez pas bien, donc on augmente les prix ». Après, il y a une réalité : il faut bien que l'on achète, donc même si cela ne va pas au bout de ce qu'on souhaiterait, si on n'achète pas, derrière, cela ne tourne pas.

À un moment donné, on peut être incitatif – vous considérez que ce n'est pas suffisant –, on peut serrer par les cahiers des charges, mais on n'est pas à la tête des entreprises, ou alors c'est peut-être les textes qu'il faut faire aussi évoluer – Monsieur Ouzoulias est parti, je ne suis pas Parlementaire, je suis Président de Département –, voir comment les faire évoluer, pour que les entreprises aussi rentrent dans une espèce de système. À un moment donné, je suis bien obligé de faire les achats ; sinon, on ne tourne pas. Et ça, vous l'avez dit, cela représente 33 %.

Les déplacements, qu'on le veuille ou non, cela s'améliore, et pas uniquement par nous. On y participe bien sûr, mais on voit bien le nombre de trams qui sont créés, de métros, et de qualité, donc à terme, cela veut dire moins de déplacements voitures ; sur les pistes cyclables, et vous le savez, on fait beaucoup, donc là aussi, cela devient un mode de

déplacement. Pour autant, ça aussi, cela pèse, et fortement, et même si on fait, même si j'ai mis les pistes cyclables, même si on a développé les transports, comment j'oblige quelqu'un à ne pas prendre sa voiture ?

Nous sommes incitatifs, nous mettons en œuvre, mais nous ne pouvons pas peser forcément par la contrainte sur tout.

Et, une fois encore, c'est peut-être là, et vous m'en faites le reproche, où nous avons une différence sur la forme, pas sur le fond – je crois que sur le fond, nous avons tous pris conscience d'un certain nombre de choses. A titre personnel, je suis plus pour expliquer, faire comprendre et que les gens adhèrent que pour la contrainte. Par la contrainte, on ne fait pas évoluer les choses, c'est par adhésion qu'on les fait évoluer le plus vite, à mon sens, que par la contrainte.

Ce n'est pas du laxisme de notre part, mais la contrainte... Regardez, la ZFE, finalement, qu'est-elle devenue, à vouloir aller trop vite et à être trop contraignant ? Finalement, il n'y en a plus. Est-ce qu'à la finale, c'est bien ? Eh bien non, mais peut-être qu'en s'y prenant autrement, on aurait pu y arriver. Parce que qui cela a mis en difficulté ? Cela a mis en difficulté les gens qui avaient peu de moyens, et donc, on s'est aperçu qu'il ne fallait peut-être pas les empêcher de pouvoir travailler. Le texte a donc été revu et il n'y a plus, me semble-t-il, de ZFE, le Parlement a voté sa fin. Ce n'est pas en soi une bonne chose, mais il aurait fallu expliquer et accompagner et apporter des aides pour que les gens puissent éventuellement changer de véhicule. (*Monsieur Benarafa acquiesce.*)

Oui, mais voilà, ce n'est pas que la contrainte qui fait.

Nous avons pris acte de ce rapport.

En tous les cas, nous essayons, et vous le reconnaissez, c'est bien, ensemble, puisque vous votez tout à ce niveau-là, de faire, en ce qui nous concerne, mieux et d'apporter notre petite pierre à l'édifice.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Rapport n° 25.132 – Commune de Colombes – Cession et acquisition de parcelles en vue de la construction d'un programme immobilier.

M. le Président.-Rapport 25.132, je n'ai pas d'inscrit, il s'agit de cession et d'acquisition de parcelles en vue de la construction d'un programme immobilier sur la commune de Colombes.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.133 – Mise en réforme de biens divers départementaux.

M. le Président.-Rapport 25.133 : la mise en réforme de biens divers départementaux.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.134 – Mise en réforme et cession de mobilier au Centre communal d'action sociale de la Ville de Gennevilliers.

M. le Président.-Rapport 25.134 : la mise en réforme et cession de mobilier au Centre communal d'action sociale de la Ville de Gennevilliers.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

ÉDUCATION

Rapport n° 25.135 – Bagneux – Reconstruction du collège Joliot Curie – Convention de transfert de maîtrise d’ouvrage.

M. le Président.-Pour Bagneux, le rapport 25.135, une convention de transfert de maîtrise d’ouvrage pour la reconstruction du collège Joliot Curie.

Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adopté à l’unanimité.

Rapport n° 25.136 – Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines – Affiliation de nouveaux organismes.

M. le Président.-Sur le rapport 25.136, le Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines, l’affiliation de nouveaux organismes, Madame Genthon est inscrite.

Mme Genthon.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Nous voterons bien sûr ce rapport qui propose l’affiliation de nouveaux organismes au Pass+.

J’aurai toutefois une question à cette occasion, Monsieur le Président, puisque nous avons reçu récemment le bilan du dispositif Pass+ pour l’année 2023-2024, et en le comparant avec celui de l’année précédente, nous avons constaté que le nombre et la proportion d’élèves boursiers bénéficiaires du Pass étaient en baisse, et cela dans de très nombreuses communes ; je vous passe les exemples, mais il y a Asnières-sur-Seine, Courbevoie, Bagneux, Châtillon, Malakoff.

On souhaitait savoir quelles sont les raisons de cette baisse de bénéficiaires, qui, pour le coup, boursiers, auraient bien besoin de cette aide et d’intégrer ce dispositif.

Je vous remercie.

M. le Président.- Soit il y a moins de boursiers, soit les parents ne font pas les démarches. Une fois encore, nous aidons et nous avons voté ; après, je ne peux pas remplir

moi-même les documents, parce que je ne connais pas, de toute façon, la situation de chaque famille.

Faites passer les messages dans les Conseils d'administration des collèges, partout où vous pouvez, parce que je ne pense pas, sur le fond, que le nombre de boursiers ait baissé.

Pourquoi ils ne s'inscrivent pas ? Je pense que cela doit être des nouveaux, parce que les autres étaient inscrits, donc pourquoi, d'un coup, ils arrêteraient ? Ils sont partis, ils sont peut-être plus grands et il y en a de nouveaux, je ne sais pas. En tout cas, il faut faire passer l'information peut-être plus fortement. Nous n'avons pas essayé de trouver des économies sur cela ; vous le reconnaissez. Après, une fois encore, je ne connais pas la situation de chaque famille altoséquanaise pour aller dire : « Oui, oui, vous avez droit, faites ».

Même vote : adopté à l'unanimité.

FORMATION ET ALTERNANCE

Rapport n° 25.137 – Convention de partenariat – GIP Activity' – Avenant n° 1 – Financement 2025.

M. le Président.-Après, on a la convention de partenariat avec le GIP Activity', rapport 25.137.

J'ai deux intervenants : Monsieur Adjroud et Madame Mouaddine.

Madame Mouaddine ?

Mme Mouaddine.- Monsieur le Président, chers collègues,

Je tiens tout d'abord à exprimer notre étonnement quant à la présentation de ce rapport en commission de l'enseignement, de la formation et de l'alternance, alors même qu'il s'agit avant tout d'insertion professionnelle des allocataires du RSA, une compétence essentielle des affaires sociales. Ce glissement ne nous a pas été notifié et nuit à la lisibilité du débat sur un sujet aussi central.

Sur le fond, nous rappelons que notre groupe reste opposé à la logique qui sous-tend la loi dite « pour le plein emploi », dont le GIP Activity' devient l'un des outils opérationnels. Cette réforme stigmatise, conditionne le droit à une allocation à des

obligations de plus en plus lourdes et ignore les véritables causes de l'exclusion professionnelle.

Cependant, nous tenons à relayer les retours de terrain que nous avons reçus sur le fonctionnement du GIP Activity', et en particulier sur ses marges de progression.

Certains volets, comme les pôles d'orientation ou les actions en lien avec les métiers du soin, montrent une vraie utilité, d'autres soulèvent des insuffisances concrètes :

- aucune organisation de *job dating* cette année par Activity' ;
- un manque de lisibilité sur les parcours emploi compétences alors qu'il était prévu quarante postes ;
- les structures de l'insertion par l'activité économique ne publient pas tous leurs postes sur la plateforme d'inclusion et certaines candidatures restent sans réponse ni motif de refus explicite ;
- l'offre de formation reste peu structurée et il est demandé qu'Activity puisse financer directement certaines formations validées ou clarifier ses liens avec France Travail ;
- enfin, les partenariats de type RATP mériteraient d'être élargis à d'autres employeurs pour diversifier les débouchés vers des emplois stables.

À nos yeux, l'accompagnement personnalisé des allocataires est encore trop peu intégré ; le référent unique ne peut se contenter de lister des actions, il doit pouvoir aussi construire un véritable parcours sécurisé vers l'emploi, dans une diversité de secteurs professionnels.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que l'action du GIP Activity' soit réorientée vers plus de transparence, plus de moyens sur la formation et une stratégie employeur bien plus ambitieuse, notamment avec le tissu économique local.

Je vous remercie.

M. le Président.- Sur la problématique de Commission, d'abord, l'Opposition est dans toutes les Commissions, donc vous étiez également représentés. Je n'étais pas au courant, mais peut-être, pourquoi pas, que les rapports peuvent être dans deux Commissions, cela ne me gêne pas, au lieu que ce ne soit que dans l'une des deux. Mais je pense que c'était bien aussi que ce ne soit pas que dans la Commission sociale, parce qu'à l'inverse de ce que vous dites, si on ne garde tout cela qu'au niveau social, cela ne s'apparente qu'à de l'assistanat. Si l'on veut aider les gens qui sont au RSA, ce n'est pas

en faisant de l'assistanat, c'est aussi en les aidant à s'en sortir. Il ne s'agit pas de les garder là et de se contenter de leur donner une allocation, donc cette partie ne relève pas de la Commission des affaires sociales, mais bien de la Commission qui est suivie par la Vice-présidente Madame Limoge. On peut donc le garder, à l'avenir, si vous voulez, sur les deux Commissions, mais en même temps, c'était aussi un signe de dire qu'il y a des gens qui aujourd'hui arrivent à se réinsérer, à trouver du travail, encore plus qu'avant quand nous n'avions pas Activity'. Vous dites que cela n'est pas suffisant, mais comme dirait l'autre, « Paris ne s'est pas faite en vingt-quatre heures ». Dans tous les cas, il y a des avancées non négligeables, avec ce travail aussi de partenariat qui s'est construit avec France Travail, ce vrai suivi, et vraiment au plus près possible sur le terrain. On peut encore essayer de faire mieux, toujours, pour qu'il y ait de moins en moins de gens qui soient dans des situations dont ils n'ont pas envie, mais nous n'arriverons pas à régler 100 % des situations du jour au lendemain.

C'est toujours pareil, il y a des cas beaucoup plus difficiles que d'autres, et donc les durées ne sont pas non plus les mêmes pour permettre de retrouver un emploi.

Après, je donnerai la parole à Madame Tilly et Madame Limoge qui voudront sûrement compléter, mais je crois que la force que l'on a maintenant, avec ce maillage et avec Activity', est qu'on arrive, en travaillant tous ensemble, même si cela prend plus de temps, à rendre une capacité d'embauche à des gens qui en étaient très éloignés, et ça, pareil, cela ne se fait pas du jour au lendemain, il faut créer les conditions, et les conditions, bien souvent, c'est ne serait-ce que de mettre en partenariat, en relationnel, les différentes personnes ou organismes qui font le suivi. Cela, je vous assure – je sais que pour différentes raisons, vous êtes contre un certain nombre de choses – que sur le terrain, et nos élues pourront en témoigner, le travail avec France Travail, les CCAS, nos SST, Activity', ce travail en commun, ce tissage qu'on a réussi à créer, porte et portera encore plus ses fruits, surtout pour ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi.

Je ne sais pas dans quel ordre, si Madame Tilly ou Madame Limoge...

Madame Limoge ?

Mme Limoge.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas reprendre la réponse qu'on vous avait faite quand vous nous aviez posé la question sur ce contrat d'engagement. Il faut quand même repartir du départ : le chômage de longue durée s'accroît, il enkyte des gens dans des situations de pauvreté

dont ils ne peuvent pas sortir, et la seule manière de les sortir de ces situations dramatiques est de les accompagner vers le retour à l'emploi, mais pas de les accompagner en les stigmatisant comme vous le dites, mais en leur permettant d'avoir un accompagnement global – c'est ce qu'Activity' et le Département font avec leurs partenaires –, qui prenne en compte leur dimension personnelle, sociale, familiale, leur environnement, et de pouvoir travailler et les accompagner dans un retour à l'emploi le plus possible durable. Effectivement, Paris ne s'est pas faite en un jour, c'est ce que fait Activity'.

Je vais vous donner deux/trois exemples :

- On a désormais intégré dans l'offre d'Activity' la plateforme dédiée aux métiers des services à la personne, avec cet accompagnement global vers des métiers qui sont en tension ;

- L'objectif pour les parcours emploi compétences cette année est d'en conclure cent cinquante, dont quarante directement par le Département, avec une équipe dédiée d'Activity' ;

- L'objectif d'Activity' – mais qui n'est pas seul, qui organise un écosystème de partenaires autour de lui, dont France Travail et les associations et structures d'insertion par l'activité économique notamment – est vraiment d'avoir un accompagnement durable et complet autour des personnes pour, non pas les stigmatiser, mais les sortir d'une situation dramatique ;

- En ce qui concerne les structures d'insertion par l'activité économique, je veux souligner aussi la convention Busin'ESS (ESS), qui leur permet de s'intégrer dans un écosystème et de trouver des débouchés en termes de contrats auprès de notre écosystème d'entreprises, notamment de La Défense, qui est particulièrement dynamique ; dans le cadre du Club Busin'ESS, soixante-dix structures sont intégrées.

C'est une série d'exemples, je pourrai vous donner plus de chiffres si vous le souhaitez, qui manifestent bien qu'Activity' est dans une dynamique et qu'on profite du savoir-faire de ses équipes, antérieur avec le Département des Yvelines, pour entrer dans la dynamique propre au Département des Hauts-de-Seine.

Mme Mouaddine.- Peut-être qu'un rapport d'activité est en préparation, parce qu'on n'en a pas eu depuis 2023.

Mme Limoge.- Il y a un rapport d'activité qui a été publié cette année. On a vu en commission et vérifié qu'il vous avait été bien envoyé. On peut aussi vous envoyer les comptes-rendus des Conseils d'administrations qui relatent un certain nombre de chiffres.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Adjroud ?

M. Adjroud.- Monsieur le Président, chers collègues,

Tout d'abord, nous répétons que l'externalisation partielle de notre compétence départementale concernant l'insertion au sein de ce GIP Activity' a entraîné un manque de transparence envers son action. Les rapports d'activité qui nous sont distribués chaque année sont assez pauvres en informations. Le rapport d'activité 2023 faisait neuf pages, avec la part belle faite à de grandes photos ; celui de 2024 – je confirme qu'il est en ligne – fait encore mieux : six pages, sans aucune évaluation d'impact, quelques données choisies mais non exhaustives, ce qui ne nous permet pas d'aller aussi loin dans la compréhension que ce que Madame Limoge vient de nous dire.

D'ailleurs, ce rapport d'activité – je confirme – ne nous a pas été explicitement communiqué, il a fallu aller le chercher dans les petites pages du site d'Activity', et même s'il est disponible en ligne, il conviendrait pour les années prochaines, à mon sens et au sens de notre groupe, de nous le communiquer en amont de la séance.

Nous avons, de plus, demandé par mail à l'issue de la séance plénière du 5 juillet 2024, à recevoir les *slides* de la présentation effectuée à cette occasion par le Directeur de l'agence Activity', qui, pour le coup, apportaient un peu plus de réponses, mais je dois vous avouer que nous les attendons encore.

Ensuite, je l'avais souligné lors de mon intervention concernant le plan départemental d'insertion 2024, nous nous retrouvons dans une situation un peu étrange de voir une agence interdépartementale Hauts-de-Seine/Yvelines prendre en charge l'application d'un plan d'insertion 2024 qui n'est plus interdépartemental, mais seulement, à présent, départemental. Comment une seule structure va-t-elle pouvoir prendre en charge deux plans d'insertion départementaux distincts avec peut-être, potentiellement, des différences, des contradictions ? Cela pose tout de même encore question.

Pour finir, en complément à notre opposition continue à la réforme RSA prévue par la loi pour le plein-emploi et aux obligations d'heures d'activité pour les bénéficiaires,

nous continuons de nous interroger sur la capacité de ce GIP à mettre en place cette réforme de façon véritablement accompagnante. En effet, l'accompagnement personnalisé coûte très cher en moyens humains, et quand les moyens manquent, la tentation du « tout sanction », bien plus rapide et moins coûteuse, devient parfois irrésistible.

Or, ce rapport indique – je cite – « *Le programme d'investissement du GIP Activity', qui permet essentiellement d'aider des structures présentes sur le territoire des Hauts-de-Seine à développer leur activité professionnelle en contrepartie d'un accroissement des postes dédiés à l'insertion des bénéficiaires du RSA, ne fera pas l'objet d'une participation du Département en 2025, le GIP disposant de la capacité nécessaire et suffisante pour faire face à ses dépenses* ». Cela contraste, pour le coup, avec ce qui est observé dans d'autres collectivités, et vous aimez souvent pointer du doigt le 93, mais, pour le coup, la Seine-Saint-Denis va doubler son nombre de conseillers insertion en deux ans...

(Intervention hors micro de Monsieur le Président)

M. Adjroud.- Pourquoi ?

M. le Président.- Pourquoi ? Renseignez-vous ! Ils n'ont plus le RSA, ils ont négocié avec l'État la reprise du RSA par l'État...

M. Adjroud.- Oui, ça, je suis d'accord...

M. le Président.- ... et, en échange, que l'État leur donne un paquet de moyens pour augmenter et doubler l'insertion.

M. Adjroud.- Mais ils font le choix d'aller plus loin...

M. le Président.- Ce n'est pas compliqué, donc allez jusqu'au bout !

M. Adjroud.- Je suis d'accord, mais, pour le coup, on pourrait faire le choix également d'aller plus loin dans l'insertion, dans l'accompagnement.

M. le Président.- Moi, je fais encore le RSA et je fais l'insertion...

M. Adjroud.- Oui...

M. le Président.- ... et on ne me redonne pas de l'argent pour cela.

M. Adjroud.- Mais nous sommes un Département qui a les capacités de le faire.

M. le Président.- Jusqu'à quand ?

M. Adjroud.- Eh bien, je pense que nous aurons encore les capacités, au moins pendant quelques années.

M. le Président.- Là, vous n'avez pas pris à bon escient l'exemple de la Seine-Saint-Denis, vous les mettez encore sous terre.

M. Adjroud.- Je ne suis pas d'accord.

M. le Président.- Mais vous n'êtes d'accord avec rien de toute façon !

M. Adjroud.- Ce n'est pas vrai ! Vous faites là preuve de mauvaise foi, Président. Vous comprendrez donc que pour ces raisons, dans la cohérence avec notre vote sur le plan départemental d'insertion, on fera le choix de s'abstenir sur ce rapport.

M. le Président.- C'est bien.

Je regrette que vous n'ayez pas eu le rapport. Cela étant, si ma mémoire est bonne, puisque l'EPI existe encore, il me semble qu'il y a eu, ici même d'ailleurs, puisque c'est ici que cela s'est tenu, une explication en détail par le GIP Activity' de son action. Je ne sais pas si tous les membres de l'Opposition – je ne m'en souviens pas – étaient présents, mais cela étant, cela aurait pu être repris en commission, parce que cela peut arriver d'être absent et vous auriez pu avoir toutes les explications souhaitées.

Après, je ne suis pas sûr que ce qui compte le plus, ce soit le nombre de pages ; je crois que ce qui compte, c'est l'efficacité...

M. Adjroud.- Oui, c'est pour cela que j'ai parlé des données présentes, qui étaient, à notre sens, peu...

M. le Président.- ... parce que vous pouvez avoir cent pages pour vous endormir, faire du vent, c'est bien, mais ce qui compte, pour moi, peut même tenir en une page, c'est l'efficacité, c'est-à-dire :

- Combien de gens au départ ?
- Combien de gens ont été placés ?
- Combien de gens sont encore en difficulté ?

Je ne pense pas que cela prenne beaucoup de pages ; ce qui compte dans la vie, c'est le résultat de la politique que vous voulez conduire. Après, vous pouvez en faire tant que vous voulez, des pages, cela peut distraire, mais on ne fait pas des romans pour l'été...

M. Adjroud.- Vous allez pouvoir alléger les bilans du Département alors, parce que, pour le coup, ils font cent pages, et très détaillées, Président.

M. le Président.- Oui, mais pourquoi est-il détaillé ? Parce que vous me l'avez demandé, parce que même si vous votez et que vous assistez à toutes les séances, vous n'êtes pas capables de retenir ce que vous faites, donc il faut qu'on vous donne dans le rapport tout détaillé ; eh bien, on vous l'a donné ! Vous n'allez pas me reprocher d'accéder à votre demande.

M. Adjroud.- On aime bien avoir le bilan de ce qu'on vote.

M. le Président.- Oui, mais vous l'avez déjà par rapports...

M. Adjroud.- C'est un peu le principe de la démocratie.

M. le Président.- Je pensais que le rapport était plus pour nos citoyens, qui ont besoin aussi, me semble-t-il, d'être informés. Vous n'avez pas besoin d'un hyperdétail, les détails sont dans chaque rapport que vous votez, mais bon, on ne va pas rentrer

là-dedans... Vous nous l'avez demandé, on l'a fait. Vous nous avez remerciés de l'avoir fait ; très bien ! Il y a beaucoup de pages, ce n'est pas sûr que ce soit très écolo, d'ailleurs, cela demande plus d'arbres, mais c'est comme cela, vous êtes contents, mais on le fait quand même sur du papier recyclé.

Sur le GIP, pour y revenir, vous êtes encore une fois sévère, sous prétexte que c'est un GIP, mais ce n'est pas vraiment du privé, c'est un groupement d'intérêt entre les deux Départements et on s'appuie sur des professionnels. Ce qui compte, une fois encore, c'est l'efficacité, et quand vous dites : « On n'a pas de vision », c'est faux. La vision, on l'a : ils sont venus à l'EPI, ils vous ont expliqué ; en Commission, vous pouvez en parler. Ce n'est pas parce qu'on a créé un GIP que c'est pour cacher quoi que ce soit. Arrêtez, à chaque fois, de dire : « Vous cachez », « vous cachez ». Nous n'avons rien à cacher, ou alors c'est votre habitude et vous voulez qu'il en soit de même pour les autres. Comme on est on croit les autres.

Madame Limoge, vous vouliez ajouter quelque chose ?

Mme Limoge.- Sur le fonctionnement du GIP, puisque vous pointez la difficulté à travailler sur deux Départements qui sont différents dans leurs problématiques, sans aucun doute ; pour autant, s'il y a un socle commun sur la façon dont le GIP travaille sur les deux Départements, il y a évidemment des équipes dédiées à chaque Département ; en plus, les problématiques qui sont portées par chacune des équipes ne sont pas forcément les mêmes d'un Département à l'autre, il y a bien des spécificités qui sont traitées par des équipes dédiées.

Par ailleurs, tant en ce qui concerne le fonctionnement et les sommes dédiées à l'accompagnement que celles dédiées à l'investissement des structures d'insertion par l'activité économique, il ne s'agit absolument pas de faire des économies ; pour l'instant, la trésorerie du GIP permet de porter ces mesures d'investissement auprès des structures d'insertion par l'activité économique, et je vois qu'elles en soutiennent de plus en plus et que nous sommes en lien entre les services du Département qui gèrent notamment les structures de l'ESS et Activity' pour accompagner au mieux, en termes à la fois d'investissement et de fonctionnement, ces structures. Il n'y a donc absolument aucune économie faite, ni sur le personnel ni sur l'investissement ; c'est juste une répartition différente des choses et qui se manifeste en traitant les deux Départements à la fois de

façon conjointe sur la structure du groupement mais de façon différenciée sur les actions qui sont portées.

M. le Président.- Merci.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Abstention ?

Les deux groupes de l'Opposition s'abstiennent.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉS

Rapport n° 25.138 – Convention de partenariat – GIP Autonomie – Avenant n° 1 – Financement 2025.

M. le Président.- Rapport suivant : la convention de partenariat pour le GIP Autonomie.

J'ai deux inscrites : Madame Brobecker et Madame Mouaddine.

Mme Brobecker.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Notre groupe soutient bien sûr le développement des nouveaux dispositifs permettant de mieux répondre aux enjeux de maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Nous voterons pour cet avenant de financement à la convention de partenariat, mais nous avons toujours la même remarque : la création de l'agence interdépartementale de l'autonomie a été actée fin 2020, nous manquons encore à ce jour des retours pour mesurer la portée de son action, et notamment l'impact concret sur les Villes, d'où l'importance des retours, points d'étape et rapports d'activité réguliers, car l'externalisation de cette compétence départementale de l'autonomie au sein d'un GIP complique la visibilité.

Nous renouvelons donc notre demande qu'un rapport d'activité détaillé et un bilan financier nous soient communiqués.

M. le Président.- Le rapport existe, et même chose que pour Activity', il a même été ici, dans le cadre de l'EPI, présenté...

Mme Tilly.- Il a été présenté en Conseil de l'EPI, bien sûr.

M. le Président.- Après, on peut vous le représenter, si vous voulez, en commission, mais cela a eu lieu.

Madame Tilly, vous vouliez ajouter...

Mme Tilly.- J'entends parfaitement.

Le rapport d'activité 2024 vous sera présenté à la rentrée, puisque je l'ai eu sous les yeux ; il y aura un rapport moral et un rapport d'activité...

M. le Président.- Mais 2023, ils l'ont eu. 2024, il faut attendre qu'on l'ait ; je ne peux pas vous donner ce que je n'ai pas.

Mme Tilly.- Vous l'aurez à la rentrée.

M. le Président.- On l'a au mois de septembre.

Madame Mouaddine ?

Mme Mouaddine.- Nous aussi, nous voterons pour ce rapport, et si nous avons des remontées plutôt positives sur le travail partenarial de l'agence avec nos Villes, nous continuons néanmoins à avoir un certain nombre de réserves sur ce que, précisément, l'agence Autonomie ne propose toujours pas.

De fait, si nous partageons la volonté qu'expriment des deux premiers axes du rapport, à savoir « *faire émerger les solutions de demain* » et « *faciliter le parcours de vie de la personne et transformer l'offre de service* », il nous semble que pour bien atteindre ces objectifs, des mesures essentielles font toujours défaut :

- nous l'avons déjà évoqué lors d'échanges précédents, il manque toujours la création d'accueils physiques, que nous ne cessons de réclamer depuis la création de cette agence, et qui permettraient dans bien des cas de faciliter les demandes d'APA notamment ;

- l'innovation numérique peut avoir dans certains domaines des effets bénéfiques, mais, nous le savons bien, la fracture numérique reste forte et elle affecte particulièrement les personnes âgées.

Il faut donc prendre davantage en compte cette problématique, et sur ce sujet, l'agence Autonomie doit apporter des solutions concrètes, avec un effort en termes de présence physique et de service d'accueil, au plus près des habitantes et des habitants de nos communes.

Il nous semble que cela aussi contribue pleinement à faire émerger des solutions et à faciliter les parcours de vie.

Je vous remercie.

M. le Président.- C'est ce qui est fait, il n'y a pas qu'à distance, et, là aussi, puisque je veux mettre de la transversalité, nous avons aussi des SST qui sont dans les collectivités et, me semble-t-il, il y a aussi des CCAS dans les villes qui doivent servir également à quelque chose, et donc, en travaillant en partenariat, nous devons pouvoir avoir la proximité nécessaire.

D'ailleurs, j'ai commencé à signer des conventions avec les CCAS dans plusieurs villes du département, de plus en plus de Villes souhaitent que nous contractualisions, même s'il y avait déjà un travail qui se faisait et depuis longtemps, mais qui n'était pas formalisé. Je crois que cela a été, d'ailleurs, dans les villes où je suis allé, important psychologiquement, même si cela existait avant, par rapport au personnel des deux côtés. Vous confirmez.

C'est ensemble, ce n'est pas uniquement le GIP qui agit en la matière... Que le GIP mette des gens à disposition sur le terrain, même s'il y en a, que les CCAS le fassent, que nos SST le fassent, on n'est pas obligé d'être redondant, on peut aussi regarder, pour être efficace, comment tout cela s'articule au mieux. Parfois, cela peut être nous, cela peut être nos SST, cela peut être le GIP.

Madame Tilly, si vous voulez rajouter...

Mme Tilly.- Juste pour apporter quelques éléments.

J'entends parfaitement, le lieu physique est extrêmement important. L'objectif, et vous le verrez dans le prochain rapport, et c'est bien dit, est qu'il ne faut pas créer des services supplémentaires, qu'il ne faut surtout pas créer des structures supplémentaires.

Aujourd'hui, il y a un constat : les gens sont perdus, il y a trop de dispositifs, d'aides... Quand vous allez au CCAS, on vous dit d'aller au CLIC ; quand vous allez au CLIC, on vous dit : « eh bien non, c'est le DAC qui va répondre »... C'est l'objectif majeur du SPDA (Service public départemental de l'autonomie) ; cela tombe bien, c'est exactement l'objectif que l'agence s'est fixé.

L'objectif notamment qui est très clair, est que nous n'allons pas rajouter des structures supplémentaires, mais que nous cordonnons, c'est-à-dire que nous allons structurer cette offre ; il y a énormément de choses sur nos territoires, il faut réellement les coordonner.

Nous avons donc une structure de l'offre qui est très importante, qui va s'appuyer notamment sur un outil qu'on appelle « Mon Espace Autonomie ». Alors, bien évidemment, vous le dites, attention à la fracture numérique ; bien évidemment, elle ne va pas être accessible à tous, mais attention, elle sera accessible principalement aux aidants, puisqu'il y aura une porte d'entrée pour les aidants, qui, en général, sont très souvent ceux qui accompagnaient les personnes les plus âgées ; ce sera aussi un outil pour les professionnels – je pense à tous les SAAD (services d'aide à domicile) etc. qui en ont besoin aujourd'hui –, avec un cahier numérique de liaison qui sera sur cette plateforme, donc qui va faciliter, permettre de gagner du temps, et vous avez aussi une porte d'entrée – ce dont on parlait précédemment – sur les métiers ; aujourd'hui, c'est un sujet essentiel, on ne pourra pas faire de virage domiciliaire sans avoir du personnel, mais ce personnel, aujourd'hui, est en souffrance, donc il faut apporter une qualité de vie au travail. C'est tout ce sur quoi nous travaillons.

Effectivement, aujourd'hui, vous ne le voyez pas physiquement, mais c'est un travail qui est fait déjà avec les structures et, comme je le disais, qui répond parfaitement à ce SPDA, qui repose sur l'idée suivante : ne rajoutons pas des structures, surtout, ne rajoutons pas mille et un dispositifs, parce que nous en avons, mais, simplement, structurons-les sur chacune de nos Villes et dans le Département ; c'est exactement ce que nous sommes en train de faire.

M. le Président.- Merci.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Chers collègues, nous avons bien avancé, parce qu'il n'est que 11 heures 30, il ne reste presque plus de rapports et je n'ai quasiment plus d'inscrits, donc je vous propose de faire une suspension de séance d'un petit quart d'heure.

(La séance, suspendue à 11 heures 40, reprend à 12 heures)

M. le Président.- Chers amis, nous reprenons la séance.

**Rapport n° 25.139 – Service public départemental de l'autonomie –
Demande de subvention CNSA.**

M. le Président.- Nous en sommes donc au rapport 25.139 : il s'agit d'une demande de subvention au CNSA concernant le service public départemental de l'autonomie.

Je n'ai pas d'intervenant.

On considère donc que c'est un vote à l'unanimité.

Rapport n° 25.140 – Compte-rendu FSL du 1^{er} trimestre 2025.

M. le Président.- Nous passons au rapport 25.140, avec le compte-rendu du FSL pour le premier trimestre 2025.

J'ai une inscrite : Madame Cillières.

Mme Cillières.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues,

Je profite de ce bilan du fonds de solidarité pour le logement du premier trimestre 2025 pour revenir, comme sur les précédents bilans du FSL, sur ce que cela montre de la

situation délicate de nombreux ménages alto-séquanais dans le contexte de crise du logement terrible qui perdure dans notre département et en Île-de-France.

Les chiffres qui nous ont été transmis montrent une augmentation des aides accordées, après un ralentissement en fin d'année 2024, que ce soit en nombre d'aides (+15 %) ou en montants financés (+1,5 %).

Si on compare à même période, premier trimestre 2025 et premier trimestre 2024, cette comparaison peut interroger, puisque le niveau d'aides est en baisse significative : presque -15 % en montants financés et -8 % en nombre d'aides accordées.

Le rapport évoque cette baisse de trimestre d'une année sur l'autre parce que le premier trimestre 2024 avait été particulièrement élevé suite aux actions de remobilisation du FSL menées auprès des Services des solidarités territoriales (SST).

Ainsi, nous nous interrogeons : pourquoi ce manque de constance à travers la mobilisation des SST ? Cela nous interroge.

À la lecture de ce rapport, je voudrais aussi revenir sur les chiffres qui nous sont donnés et qui concernent l'ASLL (accompagnement social lié au logement), qui viennent, eux aussi, sans surprise, confirmer les inquiétudes que nous avons pu exprimer en avril dernier, avec une diminution quand même importante de ces mesures en cours au premier trimestre 2025 en comparatif 2024.

Cela s'explique, le rapport le dit aussi et on partage l'analyse, par « *un manque croissant de fluidité dans l'accès au logement, du fait notamment de la saturation du parc social* » – c'est écrit noir sur blanc dans le rapport.

Ces constats, je le disais, sont la traduction directe de cette crise du logement qui s'aggrave, notamment dans les Hauts-de-Seine. Cette saturation du parc social n'est un secret pour personne. Les listes d'attente pour le logement social ne cessent de s'allonger, avec une intensification de la précarité, exacerbée par l'inflation persistante et les difficultés d'accès à la propriété qui ne s'améliorent pas.

Le marché du logement est enfermé dans ce cercle vicieux et ceux qui en subissent les plus grandes conséquences sont les ménages les plus modestes de notre territoire départemental, qui ne peuvent plus quitter leur logement, même s'ils ne correspondent pas à leurs besoins.

Le système, en tout cas pour nous, est malade et doit vraiment changer de braquet, notamment à travers une urgence à agir à toutes les échelles où on le peut pour :

- favoriser la construction de logements sociaux partout et pour tous ;
- diversifier aussi les solutions d'hébergement temporaire pour celles et ceux qui en ont besoin ;
- et soutenir toutes les initiatives qui luttent contre le mal-logement.

Nous pensons évidemment qu'à notre niveau, départemental, nous devons continuer d'agir.

On n'est pas seul, évidemment, sur ce sujet, et donc je voulais vous proposer, pour finir, que notre Assemblée puisse interpeller fortement le gouvernement aussi, pour qu'au niveau national, un réel plan d'urgence puisse enfin avoir lieu pour le logement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Juste sur les chiffres et ce que vous avez indiqué : il y a une augmentation par rapport au dernier trimestre 2024, et c'est vrai que pour autant, si on compare année à année, premier trimestre 2024/premier trimestre 2025, là, il y a une légère baisse, mais, rappelez-vous, au premier trimestre 2024 par rapport à 2023, il y avait eu une hausse très forte. Là, il y a une hausse par rapport au dernier trimestre 2024 ; par rapport au premier trimestre 2024, il y a une petite baisse, mais il y avait eu une telle hausse que la petite baisse n'empêche pas le pourcentage d'être encore assez important.

Sur le nombre et les problématiques de logements sociaux, nous n'allons pas refaire un débat très long là-dessus, mais, une fois encore, nous n'avons pas à rougir, dans notre département, nous avons un taux de logements sociaux qui, globalement, est largement supérieur à ce qu'imposerait, si nous étions à l'échelle départementale, la loi SRU.

Pour autant, si les délais d'attente sont plus longs pour certains demandeurs, c'est aussi pour une raison très simple. Il suffit de regarder le nombre de dossiers que nous avons déjà passés ici ce matin, et cela, je ne pense pas qu'il faille l'arrêter : le nombre de quartiers qui sont ANRU et qui font l'objet de financements ANRU sur notre département, le nombre de quartiers qui ne font pas l'objet de financements ANRU mais que nous finançons par Quartiers d'avenir, à chaque fois, ce sont des secteurs de logements sociaux où il convient d'intervenir pour redonner de bonnes conditions de vie et y intégrer de la mixité. Cela prend du temps et il faut vider ces logements sociaux dans un premier temps pour pouvoir faire les travaux, et donc, cela donne moins de possibilités d'attribution. En

même temps, ceux que vous retirez, il faut bien les reloger en priorité, parce que sinon, vous ne faites pas vos opérations ANRU.

Je ne dis pas qu'il ne manque pas des logements, il en manque toujours, il y a un besoin, qu'ils soient sociaux ou non d'ailleurs, de logements, mais on a beaucoup, beaucoup, et, une fois encore, ce n'est pas une critique, c'est un constat, et tant mieux pour les gens qui y habitent, d'opérations de rénovation urbaine importantes dans notre département.

Si je prends ne serait-ce que dans le Sud, entre Bagneux, Châtenay-Malabry, Clamart, le Plessis-Robinson... j'en oublie...

Mme Cillières (hors micro).- Fontenay-aux-Roses.

M. le Président.- Fontenay-aux-Roses, et à chaque fois, ce sont des opérations très importantes qui concernent des centaines de logements. Il faut tenir compte de cela aussi.

Vous m'aviez demandé aussi, je ne sais pas si cela vous a été transmis, les statistiques.

Mme Cillières (hors micro).- Oui.

M. le Président.- Là aussi, vous avez vu ; comme quoi, il ne faut pas être sur des préjugés. Certes, Nanterre, ils ont la palme, mais bon... Que ce soit sur le nombre d'aides, que ce soit pour le maintien ou pour l'accès, il y a des communes, y compris de chez vous, qui ont peu. Mais, une fois encore, il ne faut pas le prendre comme une critique, c'est un constat : à Malakoff, nous avons accordé, pour le maintien, simplement soixante et onze dossiers d'aide ; c'est très peu par rapport à d'autres communes, où, parfois, vous critiquez en disant : « Il y a peu de logements sociaux », « les Villes riches » etc. Boulogne-Billancourt a deux cent deux dossiers d'aide, Monsieur le Maire, alors que Malakoff n'en a que soixante et onze. Alors, vous me direz : « Il y a beaucoup plus d'habitants à Boulogne-Billancourt », oui, mais je croyais qu'il y avait beaucoup plus de logements sociaux dans vos villes que dans les nôtres, parce qu'eux, ils sont mauvais élèves, ils ne sont pas à la loi SRU, alors que vous êtes au-delà. Il n'y a pas que le nombre d'habitants. Si l'on ramène cela proportionnellement au nombre de logements sociaux et

aux gens qui habitent dans ces logements sociaux, peut-être aussi, puisque c'était une question posée également. Nous disions tout à l'heure : « Il faut faire le travail, on ne peut pas remplir les dossiers à leur place », donc Madame Genthon, il y a encore du travail à faire dans vos communes pour pouvoir aider les gens.

Mme Cillières.- Monsieur le Président, en tout cas, on a eu le tableau hier, donc soyez assuré qu'on va faire...

M. le Président.- ... le nécessaire !

Mme Cillières.- ... tourner la calculette aussi pour vérifier les ratios au nombre d'habitants et tout cela.

M. le Président.- Ce n'est pas que le nombre d'habitants.

Mme Cillières.- Mais vous ne m'avez pas répondu sur ma proposition d'un vœu d'interpellation aussi du besoin d'une politique nationale du logement ambitieuse, si on vous le propose à la rentrée.

M. le Président.- J'essaye d'être cohérent ; vous ne pouvez pas, là encore, demander une chose et son contraire. J'avais encore hier soir un Conseil municipal à Châtenay-Malabry, où vos amis, qui sont dans l'opposition dans cette Ville, se plaignaient, parce qu'un rapport passait pour déposer un dossier afin d'obtenir une aide de l'État sur les Fonds verts pour les Maires bâtisseurs, et vos amis disaient : « Oh là là, encore ! C'est normal, vous bétonnez, vous bétonnez ». Eh bien, les logements, je ne sais pas où il faut les faire, parce que vous voulez qu'on interpelle le gouvernement pour qu'il y ait plus de logements, mais quand on en fait, vous nous dites : « Vous bétonnez » ! À un moment donné, on ne peut pas vouloir une chose et son contraire.

Il me semblait qu'il fallait refaire la ville sur la ville, pour ne pas qu'il y ait de l'étalement urbain. (*Madame Cillières acquiesce.*)

Eh bien, si vous êtes d'accord, expliquez déjà à vos élus locaux, et après, on pourra interpellier le gouvernement, mais là, je ne sais pas comment l'interpeller, parce que je ne sais pas ce qu'ils veulent, ce que vous voulez.

M. Berdoati (hors micro).- Eux non plus, je vous rassure.

M. le Président.- On a pris acte.

SANTÉ

Rapport n° 25.141 – Centres de PMI et centres de santé sexuelle (CSS) – Conventions de financement 2025.

M. le Président.- On passe au rapport suivant, avec les centres de PMI et les centres de santé sexuelle – conventions de financement.

J'ai deux inscrites : Madame Trichet-Allaire et Madame Mouaddine.

Madame Trichet-Allaire ? Elle ne s'est pas encore exprimée ce matin.

Mme Trichet-Allaire.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Il y a six mois, à la séance de décembre, j'étais intervenue notamment pour alerter sur l'importance de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle pour les jeunes des Hauts-de-Seine. En effet, les lacunes dans cette éducation sont souvent mises en lumière à travers des événements tragiques, comme les violences faites aux femmes, les violences faites aux enfants, les violences faites aux personnes LGBT, mais aussi les suicides d'adolescents et adolescentes, ou encore, plus banalement, l'augmentation du sexisme.

Alors que la baisse des subventions publiques à destination des associations œuvrant pour la santé sexuelle et reproductive est constante depuis plusieurs années, les attaques dans les médias et les réseaux sociaux contre ces mêmes associations sont de plus en plus violentes et organisées, et c'est en particulier le cas pour le Mouvement pour le Planning familial, qui est à présent financièrement exsangue et de moins en moins en capacité de remplir ses missions. Ici, dans le département, le Planning familial est encore un peu soutenu au niveau de ses subventions, mais lui aussi est très gêné pour bien faire toutes ses missions, et pour notre groupe, il nous apparaît quand même difficilement

compréhensible de ne pas lui accorder la totalité des subventions qu'il demande, alors même que les montants qu'il demande sont vraiment extrêmement raisonnables.

Nous regrettons également l'absence de possibilité de conventionner des associations en centres de santé sexuelle. Certains pourraient dire qu'elles pourraient faire doublon avec les centres de santé sexuelle, mais non, car, malheureusement, comme je le soulignais déjà en décembre, et comme le rapport du CESE, d'ailleurs, le confirme, les besoins en la matière sont immenses et justifient la multiplication des portes d'entrée à la santé sexuelle.

Faut-il rappeler les chiffres ? Je ne vais en donner qu'un seul : moins de 15 % des élèves bénéficient d'éducation à la sexualité malgré l'obligation légale. Encore une loi qui n'est pas respectée !

Et ce conventionnement se justifierait d'autant plus que les missions ne sont pas toujours les mêmes lorsqu'il s'agit d'associations ou lorsqu'il s'agit des centres de santé sexuelle. Ainsi, les associations qui œuvrent pour cette éducation peuvent œuvrer aussi pour des publics peu enclins à se présenter dans les circuits standards de l'aide médico-sociale. Je pense, par exemple, aux très jeunes, aux personnes en situation personnelle instable, qui cumulent d'autres pathologies, qui ont du mal à pousser ces portes, des femmes sans abri, différentes populations qui cumulent en fait les difficultés.

Cette exclusion des associations a un effet par ricochet sur les centres de santé sexuelle, qui sont alors de plus en plus sollicités pour assurer une bonne couverture territoriale. Dans beaucoup de territoires, ils sont la seule option qui reste.

Nous vous demandons que soit donc mise sur la table une nouvelle réflexion collégiale sur leur subventionnement. Beaucoup d'entre eux, ainsi que leurs Villes de tutelle, sont en demande d'une nouvelle stratégie qui correspondrait de façon plus concertée et plus dynamique à cette nouvelle donne, à ces nouveaux besoins.

Enfin, et je finirai par cela cette intervention, très concrètement, je voudrais parler de ce nouveau mode de calcul qui est proposé dans cette délibération, car il reste quand même quelques incompréhensions. Dans la Ville de Malakoff, Ville du canton où je suis élue, on n'a pas très bien compris : alors que le nombre d'interventions augmente énormément, que le nombre de patients qu'ont reçus les centres de santé a beaucoup augmenté – on atteint maintenant mille sept cent quatre-vingts patients ; pour la taille de ce territoire, c'est beaucoup –, que quarante et un IVG ont été réalisées l'année passée, l'année dernière, les deux centres ont reçu à eux deux 74 759 € et cette année 76 300 € ;

en fait, cela correspond à une augmentation de 2 %. Dans la délibération, il est indiqué une augmentation de 11,5 % ; on en est loin, donc je ne comprends pas. Serait-il possible d'avoir des éléments d'explication ?

À ce jour, cette subvention est vraiment insuffisante pour la Ville, pour ses centres de santé sexuelle. La Mairie va devoir compenser et dépenser 38 000 € en plus pour équilibrer ses comptes. Vous comprendrez bien, donc, mon mécontentement, face à cette injustice que subissent les habitants du canton de Malakoff-Montrouge.

J'attends que nous trouvions prochainement ensemble une meilleure solution et une meilleure concertation peut-être via la mission santé.

Je vous remercie.

M. le Président.- Sur les subventions, que ce soit...

Mais peut-être Madame Mouaddine, parce que vous allez sûrement poser la question, donc je répondrai aux deux.

Mme Mouaddine.- Très bien. Merci, Monsieur le Président.

Depuis trois ans, j'alerte régulièrement sur la situation des conventions de financement entre le Département et les Communes pour les centres de PMI et les centres de santé sexuelle, et depuis trois ans, les constats se répètent, les demandes restent sans réponse et le dialogue avec les Communes est quasi inexistant.

Pourtant, rappelons-le, le Département est pleinement compétent en matière de PMI. Le code de la santé publique lui confie la responsabilité d'organiser et de garantir l'accès aux soins pour les enfants, les femmes enceintes, les familles. C'est un pilier de la solidarité départementale et ce n'est pas une mission secondaire.

Je vais prendre l'exemple de Gennevilliers, car c'est mon territoire ; mon propos vaut certainement pour d'autres communes et rejoindra les propos de ma collègue Dominique.

Gennevilliers est aujourd'hui, certes, parmi les Villes les mieux financées, mais ce n'est pas un privilège, c'est simplement la conséquence de réalités sociales, démographiques, sanitaires, qui exigent des moyens renforcés. À besoins renforcés, moyens renforcés : voilà l'équité territoriale selon nous.

Or, le nouveau mode de financement que vous nous proposez, dit « plus égalitaire », ne l'est pas en réalité. Il uniformise les dotations au lieu de les adapter aux

besoins réels des territoires. À titre d'exemple, un forfait unique, 100 000 € pour un médecin, 70 000 € pour une infirmière, cela ne tient ni compte des coûts réels ni des contextes locaux.

À Gennevilliers, un médecin généraliste nous coûte en réalité 105 000 € par an. Le forfait proposé crée donc un reste à charge pour la Commune, alors même qu'elle finance déjà des postes non pris en charge par le Département ; je pense notamment à des postes d'infirmières.

Et ce système ne prend pas en compte les revalorisations nationales, comme la hausse du point d'indice ou le Ségur. Il ignore aussi les réalités sociales, le nombre d'enfants suivis, la précarité, l'isolement familial. En somme, il applique un traitement égal à des situations qui sont inégales.

Je rappelle également que deux PMI départementales ont été fermées à Gennevilliers sous la présidence de Patrick Devedjian. Ces fermetures ont affaibli le maillage territorial, saturé les centres restants et reporté sur la Ville une part croissante de la charge en matière de prévention et de suivi des familles. Aujourd'hui encore, alors que nous demandons simplement des moyens à la hauteur, vous proposez une réforme qui, finalement, fait abstraction aussi de ce contexte historique.

Plus grave encore : aucune concertation n'a été engagée. La Ville a appris l'existence de cette réforme le 26 juin dernier, lors du comité de pilotage ; pas en amont, pas dans le cadre d'une co-construction ou d'une concertation, mais au moment où tout était déjà décidé. De plus, la réforme ne s'appliquera pleinement qu'en 2026. Pour 2025, on nous impose un système transitoire flou, avec, pour les huit premiers mois, la convention 2024 qui est reprise, donc c'est partiellement forfaitaire pour 2025, sans un cadre lisible. Cela renforce l'opacité et complique la gestion pour les Communes et j'en souligne ici les limites.

À cela s'ajoute une gestion chaotique des conventions :

- celles de 2023 transmises fin juillet pour l'année en cours ;
- les acomptes 2024 versés en mars 2025 ;
- les soldes 2023 réglés en octobre 2024.

Pendant ce temps, les Communes, elles, respectent les délais, elles transmettent leurs rapports, elles recrutent, elles assurent le service. Heureusement que ce ne sont pas des associations, Monsieur le Président, car beaucoup auraient déjà fermé, et heureusement que les Villes avancent les fonds sans attendre.

Sur les centres de santé sexuelle de Gennevilliers, de Nanterre, de Bagneux aussi, là aussi, même constat : seulement 1,3 % de hausse en 2025, soit une augmentation dérisoire qui représente entre 2 000 et 3 000 € pour chaque CSS, et cela, malgré des enjeux majeurs : population jeune, précarité, IVG, IST, contraception... Et toujours aucun travail de refonte des conventions des centres de santé sexuelle, alors même que les missions sont spécifiques, exigeantes et relèvent pleinement, je le rappelle, de la responsabilité du Département.

Vous parlez aussi d'évaluation annuelle des actions, mais aucun critère n'est précisé, aucun indicateur ne montre comment les réalités locales seraient intégrées pour ajuster les financements.

Alors, Monsieur le Président, la morale est sauvée dans la communication, mais entre ce que vous affichez et ce que nous vivons, il y a un écart immense. Entre les effets d'annonce et les effets concrets sur les services, les enfants, mais aussi les professionnels, il y a une réalité que nous ne pouvons ignorer.

Pour notre part, nous continuons donc à défendre une autre vision : celle d'un Département qui assume pleinement ses responsabilités en matière de santé publique, qui travaille en partenariat avec les Communes et qui met les moyens là où les besoins sont les plus urgents.

Je vous demande donc, Monsieur le Président, de corriger le tir pour 2026, en engageant une concertation réelle avec les Communes, en construisant un modèle de financement juste, lisible et surtout adapté à la réalité des territoires. Il est encore temps de rattraper une année que nous subissons.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vais vous répondre.

D'abord, il n'y avait pas de règle avant, je ne sais pas comment elles avaient été bâties, et d'une Commune à l'autre, les montants octroyés étaient très variables, et à la demande des uns et des autres. J'ai décidé d'avoir une vraie règle.

La vraie règle, si vous ne l'avez pas comprise, est simple : nous nous sommes basés sur les salaires que nous payons nous-mêmes à nos personnels, parce que, voyez-vous, il y a quarante-deux PMI, pour ne prendre que les PMI, dans le département. Sur les quarante-deux – parce qu'on a l'impression que vous faites tout –, il n'y en a que six qui sont conventionnées avec les Communes ; six, et vous faites tout ?! On en a quarante-

deux ! Et nous payons la même chose que ce que nous payons dans nos PMI à nous, nous avons pris les mêmes ratios.

Si, maintenant, vous voulez payer beaucoup plus les gens que vous recrutez, c'est votre problème, c'est vous qui recrutez, ce n'est pas le mien, donc si cela vous pose trop de problèmes, ces quatre PMI, je vais les reprendre ; moi, cela ne me pose pas de problème, j'en ai quarante-deux, je peux en avoir quatre de plus ; cela ne me pose pas de problème, Madame Mouaddine.

Et quand vous dites que cela ne fait pas d'augmentation, c'est faux, puisque sur 2025, cela ne va agir que sur un trimestre, parce qu'on ne peut pas appliquer tant que ce n'est pas voté. Sur 2026, cela joue à plein, et sur 2026, la Ville de Gennevilliers touchera 71 800 € de plus ; 71 800 € de plus et vous n'êtes pas encore contents ?! Eh bien, je vais vous dire : arrêtez, je fais, je reprends les lieux et je fais et je paye le personnel au prix que je paye dans les quarante-deux autres PMI. Il n'y a pas de raison que je paye à Gennevilliers plus cher que ce que je paye les personnels qui sont nos personnels et qui ne sont pas des personnels communaux.

Si vous n'avez pas compris la grille, on vous l'explique. Elle est là, elle est dans le rapport, c'est ce qui est payé aux uns et aux autres, on reprend tous les postes un par un : médecin, sage-femme, infirmière, psychologue, éducateur de jeunes enfants, conseillère conjugale, auxiliaire de puériculture, assistante sociale. Si vous voulez payer les gens beaucoup plus cher, c'est votre droit, mais je ne suis pas obligé de payer votre surcote, pour le même travail que d'autres font ailleurs.

Il n'y en a que quatre. J'en ai marre que vous fassiez croire que vous faites tout pour quatre sur quarante-deux, donc si vous voulez, je les reprends, il n'y a pas de problème, quand vous voulez ! Vous me l'écrivez, vos maires me l'écrivent, et je les reprends à mon compte directement, sans problème !

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Abstention ?

C'est donc l'unanimité, je vous en remercie.

Mme Mouaddine.- Non, abstention.

M. le Président.- Alors il serait temps !

Le groupe de Monsieur Datcharry s'abstient, parce que maintenant, ce n'est plus le président de groupe qui le dit. Monsieur Datcharry, on commence à mordre sur vos plates-bandes. Attention, ça commence comme cela ! (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

PRÉVENTION ET POLITIQUE DE LA VILLE

Rapport n° 25.142 – GIP Conseil départemental d'accès au droit des Hauts-de-Seine – Nouvelle convention constitutive – Participation financière 2025 – Désignation d'un représentant.

M. le Président.- Allez, on passe au rapport suivant, le 25.142 : le Conseil départemental d'accès au droit des Hauts-de-Seine, une nouvelle convention constitutive avec une participation financière et la désignation d'un représentant.

Il y a trois délibérations.

Je mets au vote les deux premières, je pense que c'est l'unanimité.

Pour la troisième, la désignation, il s'agit d'un administratif : Monsieur David Lajeunesse, qui est le chef du service de la coordination territoriale au sein de la Direction de la prévention et de la promotion de la jeunesse.

Je pense que là aussi, tout le monde est d'accord pour cette délibération.

CULTURE

Rapport n° 25.143 – Musée du Grand Siècle – Acquisition d'une œuvre – Demande de subvention FRAM.

M. le Président.- Rapport 25.143 : il s'agit du musée du Grand Siècle, avec une acquisition d'une œuvre et il s'agit de demander une subvention au FRAM.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.144 – Musée du Grand Siècle – Prêt d’œuvres – Bruxelles et Milan, exposition itinérante.

M. le Président.- Rapport 25.144 : il s’agit toujours du musée du Grand Siècle, avec un prêt d’œuvres, Bruxelles et Milan, pour une exposition itinérante.

Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adopté à l’unanimité.

Rapport n° 25.145 – Musée du Grand Siècle – Convention de dépôt – Ville de Versailles.

M. le Président.- Rapport 25.145 : toujours le musée du Grand Siècle, pour une convention de dépôt avec la Ville de Versailles.

Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adopté à l’unanimité.

Rapport n° 25.146 – Musée du Grand Siècle – Dépôt d’œuvres – Château de Versailles.

M. le Président.- Rapport 25.146 : toujours le musée du Grand Siècle, avec un dépôt d’œuvres avec le Château de Versailles.

Je n’ai pas d’inscrit.

Adopté à l’unanimité.

Rapport n° 25.147 – Musée départemental Albert-Kahn – Collection Fléchettes – Convention de parrainage.

M. le Président.- Rapport 25.147 : le musée départemental Albert-Kahn, pour la collection Fléchettes, une convention de parrainage.

Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adopté à l’unanimité.

Rapport n° 25.148 – Château de Sceaux, musée départemental – Contrat de prêt – Ville d'Argenteuil.

M. le Président.- Rapport 25.148 : pour le musée départemental du Château de Sceaux, un contrat de prêt avec la Ville d'Argenteuil.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.149 – Château de Sceaux, musée départemental – Contrat de prêt – Ville de Bourgoin-Jallieu.

M. le Président.- Rapport 25.149 : toujours pour le musée départemental de Sceaux, un contrat de prêt, cette fois-ci avec la Ville de Bourgoin-Jallieu.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.150 – Château de Sceaux, musée départemental – Prêt d'œuvres – Établissement public du château, du musée et du Domaine de Versailles.

M. le Président.- Rapport 25.150 : toujours le musée départemental de Sceaux, avec un prêt d'œuvres concernant l'Établissement public du château, du musée et du Domaine de Versailles.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.151 – Maison de Chateaubriand – Avenants et prêt – Prolongation de l'exposition « Atala, 1801. Voyage illustré au cœur d'un roman » – 4 octobre 2024 au 29 mars 2026.

M. le Président.- Rapport 25.151 : avenants et prêt pour une prolongation de l'exposition « Atala, 1801 » à la Maison de Chateaubriand.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.152 – Maison de Chateaubriand – Convention d’occupation du domaine public – Centre d’action cinématographique Le Rex.

M. le Président.- Une convention d’occupation du domaine public avec le Centre d’action cinématographique Le Rex de Châtenay-Malabry et la Maison de Chateaubriand.

Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adopté à l’unanimité.

Rapport n° 25.153 – Jardin des métiers d’Art et du Design (JAD) – Exploitant – Convention d’occupation temporaire du Domaine public.

M. le Président.- Rapport 25.153 : le Jardin des métiers d’Art et du Design, l’exploitation, avec une convention d’occupation temporaire du Domaine public.

Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adopté à l’unanimité.

Rapport n° 25.154 – Itinéraires d’éducation artistique et culturelle – 2025-2026 – Collège au cinéma et Chemins des arts.

M. le Président.- Rapport 25.154 : Itinéraires d’éducation artistique et culturelle 2025-2026 – Collège au cinéma et Chemins des arts.

Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adopté à l’unanimité.

SPORTS

Rapport n° 25.155 – Centre équestre départemental des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne – Concession de service public – Contrat de 7 ans à compter du 1^{er} septembre 2025.

M. le Président.- Rapport 25.155 : il s'agit du centre équestre départemental des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne pour une concession de service public, avec un contrat de sept ans à compter du 1^{er} septembre 2025.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.156 – Règlement du jeu « Quiz du Département des Hauts-de-Seine » – Tour de France 2025 ».

M. le Président.- Rapport 25.156 : il s'agit du règlement du jeu « Quiz du Département des Hauts-de-Seine » pour le Tour de France 2025.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Rapport n° 25.157 – Contrats locaux contre les violences sexistes et sexuelles (CLVSS) – Courbevoie et Colombes.

M. le Président.- Rapport 25.157 : il s'agit des contrats locaux concernant les violences sexistes et sexuelles sur les communes de Courbevoie et de Colombes.

Madame Genthon est inscrite.

Mme Genthon.- Merci beaucoup.

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous voterons évidemment favorablement cette délibération et nous soutenons pleinement la démarche de ces contrats locaux contre les violences sexistes et sexuelles,

qui, comme le souligne le rapport, vont permettre de donner une visibilité plus grande aux actions menées par les Villes et leurs partenaires et ainsi renforcer le maillage territorial opérationnel.

Ces actions partenariales sont d'autant plus importantes que les besoins, malheureusement, ne cessent de grandir sur cette question.

Pour preuve : le 25 juin dernier, dans son rapport annuel de 2024, la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), l'association qui gère le numéro d'urgence 3919, fait état d'un nombre d'appels record depuis leur existence. Plus de cent mille appels en 2024, dont six fois plus de victimes de soumission chimique à la suite du procès de Gisèle Pelicot.

L'association alerte : le nombre d'appels augmente, mais également l'intensité des actes signalés : tortures, actes de barbarie ou encore strangulations. C'est ce que nous redoutons le plus, toutes et tous ici, je le crois, dans cette assemblée : qu'un féminicide ait lieu dans nos villes, dans notre département. Et pourtant, c'est ce qu'observe l'association : une augmentation significative de femmes dans des situations à fort risque de féminicide.

Ce triste record confirme deux choses :

- une avancée salutare dans la reconnaissance et la dénonciation des violences faites aux femmes ;
- mais aussi une impréparation collective face à l'ampleur du phénomène.

Aussi, les pouvoirs publics, et en premier lieu l'État, ne peuvent plus se contenter de belles déclarations ; considérer la lutte contre les violences faites aux femmes « grande priorité nationale », c'est aligner les moyens humains et financiers qui vont avec, et il y a urgence.

Hier, le 3 juillet, un rapport de la Commission finances du Sénat sur le financement de la lutte contre les violences faites aux femmes prévient : « *il faut donner à l'administration les moyens de ses missions* » et pointe un financement trop faible.

C'est pourquoi, nous nous réjouissons, Monsieur le Président, que suite à nos multiples interpellations, notre collectivité se soit dotée en 2023 d'un Observatoire des violences envers les femmes, et j'en profite pour saluer le travail des équipes, et notamment le diagnostic partagé sur l'ampleur des violences, une mine précieuse de données chiffrées sur le sujet, données qui, malheureusement, confirment cette tendance à la hausse.

Les Hauts-de-Seine n'est pas un département épargné ; trois chiffres l'illustrent dans ce rapport ; entre 2022 et 2023 :

- +86 % de tentatives de féminicides ;

- +13 % de viols conjugaux ;
- +3,5 % de violences conjugales.

C'est sans compter le fait que les violences conjugales sont sous-dénoncées ; le taux de plaintes varie entre 16 % et 18 % selon les années, c'est-à-dire que près de 80 % des victimes ne portent pas plainte. Cette situation nous oblige, et c'est pourquoi nous avons besoin de l'expertise des associations, qui, depuis des décennies, accompagnent les femmes victimes de violences, animent des ateliers de sensibilisation sur nos territoires, dans nos écoles, dans nos centres sociaux, font des permanences dans nos hôpitaux, au tribunal et forment les policiers de nos commissariats, car c'est évidemment vers elles que nous nous tournons et auprès desquelles nous déléguons ce travail. Ce sont elles, d'ailleurs, que nous retrouvons dans les contrats locaux que nous votons ici aujourd'hui. Ces associations, nous le savons, elles sont incontournables.

Or, toutes nous disent les difficultés à faire face à la demande croissante sans revalorisation de moyens. Je pense aux difficultés du Planning familial, elles ont été abordées par Madame Trichet-Allaire précédemment, et je pense également aux Centres d'information sur les droits des femmes et des familles, les CIDFF ; ils ont été créés en 1972 à l'initiative de l'État et ils constituent le premier réseau d'accès aux droits des femmes en France. Depuis l'adoption du projet de loi de finances pour 2025, une grande partie des subventions, dont la compensation financière de la prime Ségur, n'a toujours pas été versée par l'État, ni aux CIDFF ni au Planning familial. Cette contrepartie s'élève à 7 M€ pour les CIDFF en France. À cela s'ajoute le contexte de baisse de subventions des collectivités territoriales, qui elles-mêmes connaissent des difficultés budgétaires.

Les conséquences sont donc, sans surprise, dramatiques : réduction des activités, fermeture de permanences, suppression de postes. C'est le cas du CIDFF 92 Nord, qui, faute de moyens, vient de licencier son deuxième psychologue, exerçant à 80 %, recruté l'an passé pour faire face à l'explosion des demandes ; c'est une aberration quand on connaît la longueur des listes d'attente pour obtenir un rendez-vous avec une psychologue. Et l'association vient, elle aussi, de lancer un appel aux dons.

En effet, entre 2021 et 2024, le CIDFF a vu augmenter de 176 % ses entretiens psychologiques et de 172 % les ateliers de sensibilisation à destination des jeunes.

Les sollicitations ne reculent pas, et, nous disent-elles, de plus en plus par de jeunes femmes victimes de violences.

Aussi, afin de continuer à remplir ses missions en termes d'accompagnement des victimes – et je précise qu'elles sont, par ailleurs, les seules sur le territoire à proposer un accompagnement juridique global, en droit pénal et en droit civil, par des juristes spécifiquement formés et spécialisés –, l'association a donc fait une demande d'augmentation de sa subvention annuelle départementale, logique, puisque les sollicitations augmentent, demandant ainsi 30 k€ au lieu des 20 k€ ; mais vous avez refusé, et ce refus est, selon nous, incompréhensible, pour tout dire, il est grave. Il est grave, car, derrière, il y a des vies en jeu, il y a des femmes et des enfants à protéger, il y a des orphelins à éviter, car c'est bien cela les conséquences des féminicides : c'est une mère tuée par un père, qui soit se suicide, soit finit en prison, c'est une fabrique à orphelins que vous retrouverez dans les statistiques de l'Aide sociale à l'enfance.

J'insiste donc sur le fait que cette demande d'augmentation est vitale pour cette association, mais surtout pour les Altoséquanaises qui en bénéficient, et au regard des éléments que je viens d'énoncer, elle apparaît amplement justifiée.

De même, l'intégration du CIDFF 92 dans le dispositif FVV 92 est essentielle. Il a formulé cette demande depuis plusieurs années et c'est systématiquement un refus ; surprenant, car le CIDFF est un partenaire incontournable, il est sollicité par nos services départementaux notamment, et par nos Villes. Là aussi, il est incompréhensible qu'il ne fasse pas partie du dispositif FVV. Quelles sont les raisons de ce refus ?

Pour finir, je voudrais insister sur le fait que cette situation est principalement due au désengagement de l'État ; ce sont des choix politiques, pas une fatalité budgétaire. Ce gouvernement abandonne les femmes, il abandonne les familles populaires et les territoires et cela, nous le dénonçons. Face à l'urgence sociale, ne regardons pas ailleurs ! Je vous appelle à vous tenir de leur côté, je vous appelle à faire mieux que le gouvernement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je ne vais pas être trop long. Bientôt, on va être responsable des futurs orphelins... Celle-là manquait au catalogue...

Mme Genthon (hors micro).- Je n'ai pas dit que vous étiez responsable des violences faites aux femmes.

M. le Président.- C'est ce que vous avez dit.

Mme Genthon (hors micro).- Non...

M. le Président.- Je ne constate qu'une chose : vous-même, vous l'avez dit, notre Département s'est doté d'un Observatoire et nous avons pris le problème à bras-le-corps.

Vous soulignez que l'État, lui, se désengage, que l'État lui-même n'applique pas la loi, puisqu'il ne donne pas les augmentations qu'il a fait voter par le Ségur ; nous l'avons fait et nous avons octroyé cette année 2 M€...

(Intervention hors micro de Madame Genthon)

Oui, mais vous laissez supposer qu'on n'a pas voulu donner 10 k€, les pauvres gens ! Nous avons accordé 2 M€ !

(Intervention hors micro de Madame Genthon)

Je peux finir une phrase ?!

2 M€ que nous avons accordés aux associations et aux Villes qui s'occupent de ces problèmes, 2 M€, et vous m'expliquez l'histoire pour 10 k€ !

Écoutez, moi, je ne suis pas là pour pallier les carences de l'État et faire en sorte que l'État n'applique pas lui-même les lois qu'il fait voter, parce qu'à un moment donné, vous pourriez regarder aussi ce que nous faisons et ce que font les autres Départements ; nous sommes exsangues, les collectivités locales, et vous me demandez de payer à la place de l'État qui nous rend exsangues ! Il faudrait savoir ce que vous voulez ! Vous dites : « Ce que fait l'État n'est pas bien, il tue les collectivités, lui-même ne sait pas gérer » et vous me dites qu'il faut que je paye à la place de l'État, qui n'applique même pas les lois qu'il fait voter, donc essayez d'être cohérente un peu ! Et l'argent, on ne le fabrique pas ! Les autres Départements ne payent plus, ne font plus, tellement ils sont à l'os !

Nous n'avons eu l'année 2024 qu'avec 80 M€ d'excédent ; vous ne pouvez plus me parler de cagnotte ! 80 M€, sur 2 Md€ de budget !

Vous n'avez même pas cela en pourcentage dans vos Villes, vous avez beaucoup plus ! Vous voulez que je vous donne les comptes de votre Ville et à combien vous avez fini d'excédent, en pourcentage ?! Voilà ! Donc à un moment donné, il faut être aussi réaliste. Ailleurs, ils ont arrêté, nous continuons à donner 2 M€ !

Mme Genthon.- Sur ces 2 M€...

M. le Président.- Qui me dit que l'an prochain, Madame, et vous m'accuserez de faire encore plus d'orphelins, on sera encore en capacité de payer les 2 M€ ? J'attends de voir la loi de finances. Parce que nous allons avoir un budget en déséquilibre ? Nous ne sommes pas l'État ! Pour être mis sous tutelle, et vous me reprocherez d'avoir mal géré ? Eh bien, je serai peut-être contraint de faire comme les autres Départements : de tout supprimer, sauf ce qui est de compétence obligatoire. On n'en est pas encore là, j'ai passé plein de contrats Villes.

Vous voulez qu'on fasse une chose, puisqu'il manque 10 000 € et que c'est primordial ? Je baisse de 10 000 € les coûts de fonctionnement, ce n'est pas une obligation légale, sur les contrats de Villes, et comme ça, on les transférera.

Maintenant, cela suffit, les leçons, il faut toujours faire plus, regardez ailleurs...

Mme Genthon.- Non, Monsieur le Président, ce n'est pas faire plus...

M. le Président.- ... regardez dans l'état où on est...

Mme Genthon.- ... il y a plus ; le réel, c'est qu'il y a plus de violences dans notre département...

M. le Président.- Eh bien oui, il y a des violences...

Mme Genthon.- Est-ce qu'on y répond ou pas ?

M. le Président.- ... et on donne 2 M€...

Mme Genthon.- On y répond en créant un Observatoire. C'est 10 k€...

M. le Président.- Vous n'avez plus la parole !

On donne 2 M€, et je pense que tous les Départements ne donnent pas 2 M€...

Mme Genthon.- Parce que les SCAL gèrent le TGD.

M. le Président.- ... et les Villes ont le droit aussi de donner ; les habitants sont aussi dans vos villes. Vous avez le droit, puisque ce n'est pas une obligation légale pour nous et que vous avez, les Villes, compétence générale.

Mme Genthon.- Justement, Communes et Département, faisons ensemble !

M. le Président.- Eh bien donnez aussi des subventions ! Vous êtes plus riches que nous, donnez des subventions ! Les Communes sont plus riches que les Départements aujourd'hui. Vous pouvez augmenter les impôts. En plus, ce serait une juste cause : vous expliquez que vous augmentez le foncier si nécessaire pour donner des subventions aux associations qui luttent contre ce phénomène ; en termes électoraux, ce sera très bien pour vous, Madame ! J'attends de voir comment vous allez faire dans votre budget l'an prochain.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?...

Mme Genthon.- Vous n'avez pas répondu, Monsieur le Président, sur le dispositif FVV 92...

M. le Président.- Qui est contre ?!

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

On passe au rapport suivant !

On en est où ?

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET NAVIGABLES

Rapport n° 25.159 – RD 7 – Saint-Cloud – Indemnisation d'une parcelle.

M. le Président.- Rapport 25.159 : Saint-Cloud, pour une indemnisation de parcelle.

Pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.160 – RD 993 – Requalification du boulevard Patrick Devedjian et certaines voies attenantes – Approbation de la déclaration d'intérêt général du projet.

M. le Président.- RD 993 – Requalification du boulevard Patrick Devedjian.

Pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

Rapport n° 25.158 – Compte-rendu des marchés et avenants – Janvier-mars 2025 – Compléments sur les périodes précédentes.

M. Aurières.- On n'a pas fait le 158 ; c'est un « donner acte ».

M. le Président.- Ils ont donné acte à l'unanimité. (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

TRANSPORTS

Rapport n° 25.161 – Prolongement du RER E à l'ouest EOLE – Convention relative au financement de la réalisation des travaux REA n° 74.

M. le Président.- Rapport 25.161 : le prolongement du RER E à l'Ouest EOLE.
Je n'ai pas d'inscrit.
Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.162 – T1 – Nanterre – Indemnisation d'une parcelle.

M. le Président.- Rapport 25.162 : Nanterre, pour le T1, indemniser une parcelle.
Je n'ai pas d'inscrit.
Adopté à l'unanimité.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport n° 25.163 – Assainissement – Convention tripartite de travaux – Création d'un branchement au réseau départemental au 440 avenue Charles de Gaulle à Clamart.

M. le Président.- Rapport 25.163 : pour l'assainissement, une convention tripartite de travaux, avec la création d'un branchement au réseau départemental au 440 avenue Charles de Gaulle à Clamart.
Je n'ai pas d'inscrit.
Adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES QUESTIONS ORALES

M. le Président.- Nous passons aux questions orales ; j'en ai deux.
L'une, sur le soutien départemental à l'habitat inclusif, est présentée par Monsieur Timotéo ; je vous donne la parole.

Question orale posée par Monsieur Timotéo au nom du groupe Écologistes et Socialistes relative au soutien départemental à l'habitat inclusif et partagé.

M. Timotéo.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Effectivement, en cette fin de matinée, nous souhaitons avoir un petit moment d'échange sur un sujet qui, je pense, nous intéresse tous, qui est celui de l'habitat partagé et inclusif, puisque notre Collectivité a fait le choix d'orienter une partie de sa politique à destination des personnes âgées ou souffrant de handicap vers l'accompagnement au maintien à domicile, avec notamment un soutien à l'adaptation du logement.

Sur cette question, s'il est évidemment compréhensible à divers égards que la population plébiscite ce soutien au maintien à domicile, force est de constater que rester chez soi ne constitue pas toujours la solution la plus adaptée ou adaptable, car habiter loin du centre-ville, sans accès à des services publics ou médicaux en toute proximité, loin de ses proches quelquefois ou de ses activités, peut devenir, en effet, un facteur important d'isolement.

Pour permettre aux personnes de disposer, justement, de la possibilité de se maintenir dans un domicile adapté et accueillant, des solutions alternatives existent, notamment au travers de l'habitat partagé et inclusif, qui constitue une passerelle entre le maintien à domicile et l'accueil en établissement.

La convention tripartite entre l'État, la CNSA et le Département pour l'habitat inclusif qui a été signée sur la période 2023-2029, ainsi qu'un appel à candidatures de la même CNSA dernièrement, ont d'ores et déjà permis à ce jour de soutenir plus d'une trentaine de projets au titre de l'Aide à la vie partagée, de mémoire trente-quatre plus exactement.

Si ces financements constituent aujourd'hui une avancée que nous avons soutenue, ils demeurent encore très certainement insuffisants au regard des besoins exprimés par les acteurs du secteur et les potentiels bénéficiaires.

Dans un territoire où le coût et la disponibilité du foncier – on en a déjà parlé un peu ce matin – contraignent considérablement les choix de vie et les initiatives de la population, nous nous devons de favoriser au maximum l'accès à ces solutions alternatives d'habitat – notamment celles qui sont portées par des associations ou par des collectifs de particuliers plus spécifiquement.

Aussi, nous souhaiterions particulièrement vous interroger sur deux points :

- Est-il envisageable aujourd'hui que le soutien départemental à l'habitat inclusif et partagé soit complété en dehors de la convention tripartite en cours avec l'État et la CNSA ?

- Concernant cette dernière convention, est-il prévu un éventuel nouvel appel à manifestation d'intérêt sur l'Aide à la vie partagée et, si c'est le cas, selon quel calendrier, et, le cas échéant, quelles modalités de mobilisation des acteurs sont-elles prévues pour en garantir la pleine réussite, dans des délais, on l'espère, pas trop éloignés ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

C'est Madame Tilly qui va répondre à votre question.

Mme Tilly.- Oui. Merci pour cette question.

Monsieur le Conseiller départemental, chers collègues,

Dans le cadre de notre stratégie départementale pour l'autonomie – que vous connaissez –, nous nous sommes fixé comme objectif, et je l'ai dit tout à l'heure, la structuration de l'offre de services et de soins qui permette d'accompagner la prise en charge des seniors et des personnes handicapées, mais aussi leurs aidants, afin de leur garantir une solution adaptée à la diversité des situations auxquelles nous sommes confrontés.

En matière d'hébergement, cela se traduit chez nous, dans les Hauts-de-Seine, par une action extrêmement volontariste pour favoriser le maintien à domicile, qui est central, comme vous l'avez dit, puisque c'est un choix qui est clairement exprimé par nos aînés à plus de 80 % de rester chez eux le plus longtemps possible, et c'est le sens de la création, notamment, de l'agence Autonomie, qui est là pour répondre, structurer l'offre.

Mais comme vous l'avez très bien souligné, ce maintien dans le logement rencontre certaines limites, y compris pour des personnes dont la perte d'autonomie est relative, et il est donc important d'avoir une offre de logements qui va pouvoir répondre aux aspirations de nos concitoyens qui vivent difficilement leur maintien à domicile.

C'est la raison pour laquelle nous travaillons donc à une diversification, et cela, dès le début de la stratégie que nous avons mise en place, sur une offre de logements qui s'appuie notamment actuellement sur nos quarante-deux résidences autonomie pour les

seniors, qui constituent, comme on peut le constater, un intermédiaire entre le domicile et l'EHPAD. Nous voulons qu'elles développent une offre de services renouvelée, qui mette davantage l'accent sur des animations, des ateliers de prévention de la perte d'autonomie ou encore des activités ouvertes sur l'extérieur, et nous les accompagnons pour, justement, franchir ces caps. Je pense notamment à ma visite d'hier à Châtillon-Montrouge, où nous avons constaté que ces financements que nous apportons aux résidences autonomie, avec ces 20 M€ qui ont été prévus, permettent, dans les résidences autonomie, d'apporter un confort, une sécurité, du lien social, et c'est un très beau projet. Je ne peux que vous inviter à aller visiter notamment le jardin extérieur de la résidence autonomie de Châtillon-Montrouge, ainsi que les lieux intérieurs qui ont été entièrement refaits.

C'est dans cet esprit que nous voulons développer également l'habitat inclusif : des logements indépendants, qui donnent aux habitants une autonomie accrue, tout en ayant des espaces de vie partagés, avec une animation au quotidien et, ce dont vous avez parlé, l'Aide à la vie partagée, avec une maîtresse de maison qui est financée par le Département pour un montant qui se situe entre 6 000 € et 7 000 €, selon la nature des besoins ; c'est financé par an et par résident.

Nous avons ainsi lancé en 2022 un AMI, qui a permis à dix-sept organismes gestionnaires de proposer trente et un projets d'habitats inclusifs, qui assurent l'accueil de cent vingt-quatre personnes âgées sur le département et de cent trente-cinq personnes handicapées.

Sur la période de sept ans qui va aller de 2023 à 2029, ces projets représentent un budget total de 11,3 M€ pour l'Aide à la vie partagée, qui était financée à 80 % par la CNSA et 20 % par le Département.

En 2024, quinze habitats partagés étaient ouverts sur onze communes et accueillaient quarante-neuf personnes âgées et soixante et une personnes handicapées. Les seize autres projets vont être déployés progressivement par les organismes que le Département soutient et accompagne. Je tiens à préciser que cela aussi est un travail supplémentaire réalisé par nos services, notamment au Pôles solidarités, que je remercie, parce que c'est un long travail d'accompagnement ; étant donné qu'il s'agit de nouveaux projets, pour certains par des nouveaux porteurs, cela nous demande une intervention assez conséquente.

Il n'est pas possible de compléter le soutien départemental à l'habitat inclusif en dehors du cadre actuel, sauf à publier un nouvel AMI.

Je vais donc répondre à votre question..

Après avoir fait un bilan précis – parce que c'est important, comme je vous le disais, avec nos équipes, de faire un bilan sur les porteurs de projets, sur les difficultés auxquelles ils sont confrontés, . Les difficultés dans les Hauts-de-Seine ne sont pas celles des départements voisins, notamment au niveau du foncier.

Au vu de ce bilan que nous avons établi, nous envisageons de relancer un AMI à la fin de l'année, afin de développer encore plus largement cette offre, notamment à destination des personnes en situation de handicap, pour lesquelles les besoins sont importants et pour lesquelles plusieurs organismes ont exprimé leur volonté de porter de nouveaux projets.

Dans le cadre de ce nouvel AMI, conformément à l'évolution de la réglementation, l'Aide à la vie partagée sera désormais prise en charge de façon paritaire entre la CNSA (50 %) et le Département (50 %).

Une fois de plus, vous voyez qu'entre les 80 % du début et les 50 %, c'est un coût pour notre Collectivité, et je remercie le Président, après avoir réalisé ce bilan que nous sur les différents habitats inclusifs, de continuer à déployer ce mode d'hébergement, qui, effectivement, est une réponse, une des réponses parmi tant d'autres, sur lequel nous allons, bien évidemment, d'année en année, ajuster notre demande, et accompagner toujours plus.

Il ne semble pas y avoir de problème de mobilisation des acteurs sur le lancement de ce prochain AMI, bien au contraire, et les équipes du Département sont en contact avec plusieurs porteurs de projets qui ont d'ores et déjà fait savoir qu'ils sont prêts à ouvrir des nouveaux habitats inclusifs sur le département des Hauts-de-Seine.

Je ne peux que vous convier, si vous en avez l'occasion, à aller visiter ces habitats inclusifs, je regarde notamment les maires, sur certaines de vos communes. C'est un lieu particulier, qui ne ressemble vraiment à rien d'autre qu'à un habitat inclusif partagé. On s'aperçoit notamment des résultats incroyables par rapport à la maladie d'Alzheimer, des études montrent que des personnes qui ont quitté des EHPAD très fermés, et qui sont aujourd'hui dans des habitats inclusifs, prennent moins de médicaments, sont beaucoup plus ouvertes. Je pense aussi, notamment avec notre partenaire l'Unafam, qui gère un habitat partagé à Bagneux, assez incroyable aussi, qui accueille des personnes qui étaient vraiment dans des établissements très fermés, qui sont aujourd'hui dans un habitat inclusif et qui évoluent remarquablement bien.

J'espère qu'on pourra faire des bilans, notamment auprès de l'ARS, pour leur démontrer que ces solutions sont absolument bénéfiques pour ces publics.

M. le Président.- Merci.

Je pense que la réponse a été claire, mais, là aussi, comme pour la réponse tout à l'heure à Madame Genthon, on voit bien le désengagement de l'État. Tout le monde s'accorde, je pense, à dire qu'il y a du retard, et en particulier en région Île-de-France, sur le handicap, mais on passe le subventionnement par le biais du CNSA de 80 % à plus que 50 %, donc cela veut dire qu'on prend 30 % de plus, à financer sur des sommes qui ne sont pas neutres, puisque le premier AMI que nous avons lancé, comme l'a dit Madame Tilly, il y en a pour 11,3 M€. Pour autant, au vu des constats, on a décidé de relancer un AMI.

Dans la situation où sont les Départements, et avec cette décision de l'État par le biais du CNSA, je ne suis pas sûr, et regardez de près, qu'il y en ait beaucoup qui lancent de nouveaux AMI, dans l'état où ils sont, pour payer encore plus, ce qui ne va pas pour arranger la problématique des personnes en situation de handicap.

Mais nous avons encore la possibilité de le faire. Jusqu'à quand ? On verra bien, mais en tous les cas, on le fait.

Merci.

La question suivante... je ne sais plus qui nous la pose... Madame Mouaddine ! Pardon... Allons-y !

Question orale posée par Madame Mouaddine au nom du groupe Gauche Citoyenne, Communiste et Républicaine relative à la situation d'un mineur non accompagné scolarisé au collège André Doucet de Nanterre.

Mme Mouaddine.- Monsieur le Président, nous vous avons questionné lors de notre séance publique du 11 avril dernier concernant la situation du jeune Alassane, mineur non accompagné de quinze ans scolarisé au collège André Doucet de Nanterre.

Alassane se trouvait dans une situation paradoxale particulièrement difficile, car bien que possédant des documents attestant de sa minorité, à savoir un passeport et une carte consulaire délivrés par l'ambassade de Côte d'Ivoire à Paris, ainsi que les résultats

de tests osseux, la justice française et le Département des Hauts-de-Seine le considéraient comme non-mineur.

Vous nous aviez alors expliqué le refus de prise en charge d'Alassane par l'ASE de notre Département en vous appuyant sur des décisions de justice.

Toutefois, lors de l'audience du 21 mai 2025, le Juge des enfants de Nanterre a considéré que le passeport d'Alassane était un document qui validait son identité et son état civil, puisque les autorités ivoiriennes sont souveraines pour délivrer des passeports, et a décidé d'un placement à l'ASE des Hauts-de-Seine pour une durée de deux ans.

Cela donne donc raison à toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pour défendre les droits d'Alassane et qui demandaient un traitement faisant preuve d'humanité à son égard.

On ne peut que regretter un tel parcours d'obstacles imposé à ce jeune, pourtant parfaitement intégré à son établissement scolaire, et souffrant en outre de lourds problèmes de santé – je le rappelle.

La minorité d'Alassane étant ainsi reconnue par la justice, la cellule MNA des Hauts-de-Seine a, semble-t-il, accepté de reprendre en charge Alassane à compter du 19 juin 2025. Il est donc à nouveau hébergé dans la résidence hôtelière du quartier de Barbès à Paris, où il était déjà placé avant.

Il semble qu'Alassane, grâce à l'accompagnement des associations et de la communauté éducative, ait aujourd'hui la possibilité d'obtenir, à l'issue de sa classe de troisième, une place en seconde pro « Accompagnement services et soins à la personne » au lycée René Auffray de Clichy.

Ce serait là une suite positive et encourageante pour l'avenir d'Alassane.

Plus largement, nous l'avons dit, nous pensons qu'il est de notre responsabilité collective, en tant qu'élus et représentants d'institutions publiques, de défendre une politique digne et humaine envers ces jeunes, ceci en prenant pleinement en compte la Convention internationale des droits de l'enfant. Nous continuons en ce sens à dénoncer la récente convention signée entre la préfecture et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine concernant l'appui à l'évaluation des MNA. Il est donc essentiel de cesser toutes ces mesures qui contribuent uniquement à précariser davantage ces jeunes qui relèvent de la protection de l'enfance.

Se pose alors un ensemble de questions, que nous souhaitons vous adresser ici :

- D'une part, le Département des Hauts-de-Seine fera-t-il appel de la décision du Juge des enfants de Nanterre concernant la reconnaissance de minorité d'Alassane et sa prise en charge par l'ASE ou s'en tiendra-t-il au respect de la décision de justice, selon le principe que vous nous avez affirmé en avril dernier ? Les services du Département, dans cette logique, permettront-ils à Alassane de poursuivre le parcours scolaire qui s'ouvre à lui, lui donnant ainsi la chance d'une bonne intégration et d'une vie normale dans notre pays ?

- D'autre part, et de façon plus générale, Alassane est aujourd'hui logé au sein d'une résidence hôtelière éducative. En réponse au courrier que nous vous avons envoyé conjointement avec le groupe Écologistes et Socialistes le 25 janvier dernier, vous nous aviez informés que deux cent quinze MNA sont aujourd'hui placés dans ces résidences éducatives au sein desquelles ils bénéficient d'un accompagnement adapté vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept.

Nous vous avons en outre demandé le détail, notamment le nom et la localisation de ces établissements, qu'ils soient situés dans ou hors de notre département, mais nous n'avons pas eu communication de ces informations, dont devraient pourtant disposer tous les élus.

Les témoignages indiquent en outre que les conditions de vie et de prise en charge des jeunes dans ces structures posent encore de nombreuses difficultés. De nombreux mineurs y restent pendant de longues durées, souvent d'un an et parfois plus, et si le gîte et le couvert y sont assurés, tout le reste est pour beaucoup de jeunes une bataille quasi permanente, notamment se rendre à l'école, signer un dossier d'inscription au lycée ou un contrat d'apprentissage, ouvrir un compte pour percevoir les salaires d'apprenti, mais aussi préserver leur sécurité face aux risques avérés d'agressions physiques, parfois de viol, comme tout récemment, auxquels ils se trouvent exposés. Cela pose donc inévitablement la question de l'encadrement effectif de ces jeunes par des éducateurs dûment formés et qualifiés.

L'hébergement en résidence hôtelière doit être provisoire, de quelques semaines selon la loi. Il importe donc qu'Alassane, mais aussi tous les autres jeunes hébergés dans les mêmes conditions, puissent être transférés vers d'autres structures d'accompagnement qui emploient des travailleurs sociaux qualifiés.

Dès lors, Monsieur le Président, qu'entend faire notre Département pour que le transfert de ces jeunes vers des structures mieux adaptées à leur bonne prise en charge soit effectif au plus vite ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Je vais donner la parole pour vous répondre à Madame Le Moal, que nous sommes heureux de retrouver après qu'elle a mis au monde une merveilleuse petite fille : Marianne.

Alice, tu as la parole.

Mme Le Moal.- Bonjour à toutes et à tous, je suis très heureuse aussi de vous retrouver ici en séance publique, après quelques mois de maternité.

Madame la Conseillère départementale, chers collègues,

Afin d'éviter l'instrumentalisation d'une situation particulière, notre réponse concernant le jeune Alassane sera factuelle.

Le Président Siffredi a rappelé à notre Assemblée en avril dernier le parcours de ce jeune migrant, qui, avant d'être confié à notre Département par le tribunal de Bobigny, avait produit des documents d'identité différents au Juge des enfants de Nevers, motivant une décision de rejet de sa demande de prise en charge en tant que mineur, et qui avait par ailleurs été évalué majeur par le Département de Seine-Saint-Denis, lequel Département avait refusé de le prendre en charge au titre de l'Aide sociale à l'enfance.

La Cour d'appel de Paris a validé ces analyses concluant à sa majorité par son jugement de février 2025, en s'appuyant sur un argumentaire solide détaillant les irrégularités des documents d'identité relevées par le service de la fraude documentaire et les contradictions concernant sa situation familiale et son parcours migratoire.

Cette décision de mainlevée de placement a été confirmée le 28 mars par le Tribunal administratif de Cergy, saisi en référé par l'avocat de ce jeune pour enjoindre le Département de continuer sa prise en charge, puisque le Juge des référés a rejeté cette requête.

Comme vous l'indiquez dans votre question, l'avocat d'Alassane a saisi de nouveau le Juge des enfants, de Nanterre cette fois, qui a ordonné le 30 mai dernier le

placement du jeune Alassane auprès de l'Aide sociale à l'enfance des Hauts-de-Seine pour une durée de deux ans.

Cette décision de justice s'impose, et conformément à la position constante du Département, nous l'appliquons : placé sous notre responsabilité, il est de nouveau accueilli dans la résidence éducative qu'il avait quittée fin mars.

Pour autant, les motifs de cette ordonnance de placement du Juge des enfants apparaissent bien fragiles et peu développés par rapport aux jugements de la Cour d'appel de Paris et du Tribunal administratif de Cergy et n'apportent aucun élément nouveau déterminant. Le Département a donc décidé d'interjeter appel. Cette position n'est nullement en contradiction avec le principe de respect des décisions de justice, puisque des voies de recours sont prévues par la loi, et Alassane sera pris en charge par l'ASE tant qu'un nouveau jugement n'en décidera pas autrement.

Comme l'ensemble des jeunes accueillis en résidence éducative, il bénéficie, outre son hébergement, d'un accompagnement socio-éducatif adapté à sa situation. Je précise toutefois qu'il a indiqué aux responsables de l'établissement ne pas souhaiter que l'on maintienne son accompagnement scolaire, au motif qu'un membre du collectif RESF s'en charge directement. Alassane s'est d'ailleurs présenté mardi 1^{er} juillet au service d'évaluation des MNA afin de solliciter la signature du service pour un dossier d'inscription en classe de seconde professionnelle au lycée polyvalent René Auffray de Clichy, dossier dans lequel ce membre de RESF est mentionné comme son représentant légal.

En ce qui concerne les questions plus générales que vous abordez dans votre question, soyez assurée que nous avons pris bonne note de votre opposition à la convention que nous avons signée avec le préfet. Il se trouve que cette convention est la simple déclinaison d'une disposition réglementaire prévue à l'article R.221-15-1 du code de l'action sociale et des familles, afin de faciliter la coordination des services de l'État et des Départements pour assurer au mieux, et le plus rapidement possible, l'évaluation de la situation des personnes se présentant comme mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille. Cette convention est donc un élément utile et efficace pour évaluer la minorité des jeunes qui nous sont confiés, et assurer ensuite leur orientation vers le dispositif de prise en charge adapté.

Dans la plupart des cas, les jeunes migrants sont mis à l'abri dans les 30 places habilitées pour cette mission d'urgence, et quand leur minorité est confirmée, ils sont

orientés vers une résidence éducative pour une courte période, le temps qu'une place dans une MECS ou une structure adaptée soit disponible.

En 2022, lorsque nous avons présenté notre stratégie pour la protection de l'enfance, nous disposions de mille deux cent soixante-treize places. Depuis, nous avons ouvert sept cent trente-neuf places nouvelles pour des accueils en semi-autonomie, en collectif ou, pour les situations les plus complexes, en tout petit collectif, soit une augmentation de notre capacité d'accueil de 58 % en trois ans. D'autres projets vont encore voir le jour, puisque des travaux sont en cours sur le patrimoine départemental pour ouvrir une structure dédiée à l'accueil des enfants porteurs de troubles autistiques à Villeneuve-la-Garenne, une MECS (Maison d'éducation à caractère spécialisé) dédiée à l'accueil des fratries à Rueil-Malmaison, et le site principal de la Maison de l'avenir à Nanterre, dont la préfiguration est déjà ouverte, dans un pavillon annexe, depuis près d'un an.

Vous demandez ce qu'entend faire notre Département, Madame Mouaddine, mais ces informations montrent que notre Département est pleinement mobilisé, depuis plusieurs années, pour que les jeunes qui nous sont confiés soient orientés au plus vite vers des structures d'accueil adaptées.

Malgré ces efforts, parmi les trois mille soixante-neuf enfants et jeunes faisant l'objet d'une mesure de placement, dont six cent quatre-vingt-dix-huit MNA et quatre cent cinquante-neuf ex-MNA majeurs que nous continuons à suivre, il est exact que deux cent quinze d'entre eux sont accueillis en résidence éducative.

Les jeunes accueillis au sein de ces résidences éducatives sont :

- soit des mineurs non accompagnés de plus de seize ans qui n'ont pas pu encore être orientés vers une structure habilitée, faute de place disponible ;
- soit d'anciens MNA accompagnés dans le cadre d'un contrat jeune majeur et inscrits dans un parcours d'insertion et d'autonomisation ;
- soit, enfin, des mineurs non accompagnés orientés par d'autres Départements, dans le cadre d'un dessaisissement via la clef de répartition nationale, dans l'attente, là encore, d'une place disponible dans une structure habilitée.

Compte tenu du caractère imprévisible des arrivées, la durée d'accueil dans ces résidences, qui a vocation à être temporaire, peut parfois dépasser deux mois, et lorsqu'un jeune est accueilli peu de temps avant sa majorité, il se peut qu'il y reste plus longtemps, dès lors que le service des MNA s'est assuré qu'il est suffisamment autonome et engagé dans un projet d'insertion socioprofessionnelle.

Pour autant, chacune des six résidences concernées compte une équipe éducative qualifiée, qui assure une présence permanente auprès des jeunes, de jour comme de nuit, ainsi qu'un psychologue.

L'accompagnement porte à la fois sur le volet administratif (pour la constitution de l'état civil, le rendez-vous en préfecture et la régularisation administrative quand c'est possible), sur le volet scolaire (pour l'inscription dans un cursus de formation adapté), sur le volet santé (avec un suivi médical et psychologique adapté) et sur le volet culturel et sportif, pour que ces jeunes puissent participer à des rencontres sportives, à des visites culturelles, à des spectacles et des activités extrascolaires, comme nous nous efforçons de le faire pour tous les mineurs qui nous sont confiés.

Ces établissements font l'objet d'opérations régulières de contrôle sur place par nos services, afin de vérifier les conditions matérielles d'accueil et de sécurité, ainsi que la qualité de la prise en charge. Un point sur l'ensemble des situations est par ailleurs réalisé chaque mois entre le gestionnaire des résidences éducatives et la cellule MNA du Département.

Nous mettons donc tout en œuvre, mes chers collègues, pour que, d'une part, l'accueil en résidence éducative soit de qualité, et que, d'autre part, il soit le plus court possible, mais nous restons dépendants de la capacité d'accueil des structures habilitées, et même si nous l'avons augmentée de près de 60 % depuis 2022, elle ne nous permet malheureusement pas de répondre immédiatement à toutes les situations générées par les arrivées de jeunes migrants que nous ne pouvons ni prévoir ni maîtriser.

Ainsi, en 2024, ce sont trois cent cinquante-deux nouveaux jeunes évalués MNA qui sont entrés dans le dispositif départemental de protection de l'enfance dans les Hauts-de-Seine.

Voilà pour notre réponse, chers collègues.

M. le Président. - Merci pour cette réponse complète et, là aussi, on essaye, vous l'avez bien souligné, de répondre au mieux à la problématique, mais – et ce n'est pas leur jeter la pierre mais ils ne peuvent pas faire autrement – nombre de Départements ne

peuvent plus prendre en charge des jeunes MNA ; ils ne peuvent plus, ils n'ont plus les moyens de la prise en charge, et donc, c'est la répartition nationale qui joue.

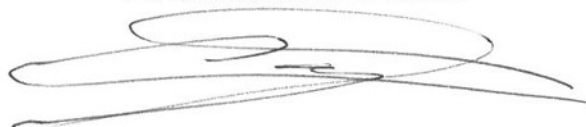
Nous avons fini notre ordre du jour.

Je tiens, Monsieur le Directeur général, lors de cette dernière séance avant les vacances, à vous remercier, ainsi que les DGA et l'ensemble de notre personnel administratif, pour le travail que, les uns et les autres, vous avez fourni tout au long de l'année à nos côtés, pour, j'espère, améliorer l'ensemble de la vie de nos concitoyens. Vous vous en ferez l'écho auprès de l'ensemble de nos agents, au nom de l'ensemble des élus, pas que de moi-même, et je vous souhaite aux uns et aux autres, puisqu'on ne se voit pas, normalement, jusqu'au mois de septembre, de bonnes vacances, de prendre un peu de repos et de profiter de vos familles.

(la séance est levée à 13 heures 10)

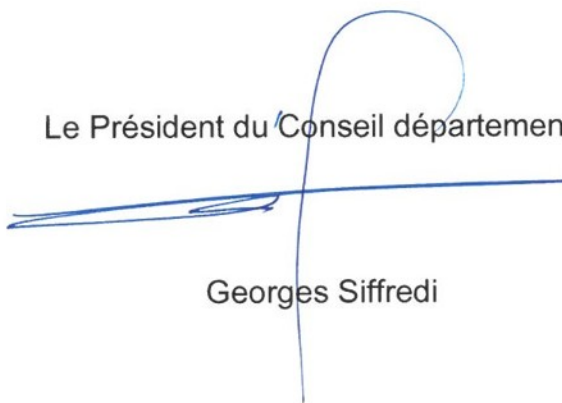
-:-:-:-

Le secrétaire de séance

A black ink signature consisting of several overlapping loops and horizontal strokes.

Xabi Elizagoyen

Le Président du Conseil départemental

A blue ink signature featuring a large, high loop at the top, followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards.

Georges Siffredi